

Quatre-vingt-septième session

Rome, 17-28 juin 1985

RAPPORT DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE DE LA  
SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

(Rome, 10-17 avril 1985)

Table des matières

QUESTIONS APPELANT L'ATTENTION DU CONSEIL	Page ii
	<u>Paragraphes</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	1 - 5
II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET EVOLUTION RECENTE DES POLITIQUES	6 - 20
III. SUIVI DU RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE	21 - 67
a) Rapport du Colloque sur la sécurité alimentaire mondiale	21 - 27
b) Contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire	28 - 51
c) Système intérimaire de réserves alimentaires nationales: mécanismes existant pour répondre aux besoins urgents d'importation des pays à bas revenu et à déficit vivrier	52 - 56
d) Pacte mondial de sécurité alimentaire	57 - 67
IV. LE ROLE DES FORETS DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE	68 - 77
V. EXAMEN DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	78 - 90
VI. RAPPORT DE LA SESSION	91
VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	92
VIII. AUTRES QUESTIONS	93 - 94
ANNEXES	
A. Ordre du jour	
B. Composition du Comité	
C. Liste des délégués et observateurs	
D. Liste des documents	
E. Déclaration du Directeur général	

QUESTIONS APPELANT L'ATTENTION DU CONSEIL

L'attention du Conseil est appelée sur les questions ci-après:

- i) L'évaluation par le Comité de la situation de la sécurité alimentaire mondiale et de l'évolution récente des politiques et notamment son inquiétude face à la persistance d'une crise alimentaire en Afrique (paragraphe 10-13).
- ii) L'examen par le Comité de la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire et les actions proposées aux bénéficiaires, aux donateurs et aux organisations multilatérales (paragraphe 28-51).
- iii) L'examen par le Comité du projet du Pacte mondial de sécurité alimentaire présenté par le Directeur général, qui est transmis au Conseil (paragraphe 57-67).
- iv) L'examen par le Comité du rôle des forêts dans la sécurité alimentaire (paragraphe 68-77).
- v) L'examen par le Comité des objectifs et des modalités de fonctionnement du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, notamment son appui à la proposition du Directeur général de renforcer ce système durant l'exercice 1986-87, mesure jugée hautement prioritaire (paragraphe 84).

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a tenu sa dixième session au Siège de la FAO, à Rome, du 10 au 17 avril 1985. Sur les 106 Etats Membres du Comité pour l'exercice 1984-85, 91 étaient représentés à la session. Six Etats Membres de l'Organisation, le Saint-Siège et 16 organisations internationales y ont participé en qualité d'observateurs. L'Annexe B contient la liste des membres actuels du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et l'Annexe C la liste des délégués et observateurs.

2. M. Tanwir Ahmed (Pakistan), Président pour l'exercice 1984-85, a dirigé les travaux de la session; il a été secondé par M. Gonzáles (Argentine), Vice-Président.

3. A l'ouverture de la session, le Directeur général de la FAO a prononcé une allocution dont le texte figure à l'Annexe E. Il a souligné le caractère tragique du contraste entre l'Afrique, qui se bat contre la famine, et les nations riches, qui se battent avec leurs excédents. La sécheresse a battu en retraite dans certains pays de l'Afrique australe mais la situation continue à beaucoup s'aggraver dans une grande partie du continent. Il faut de toute urgence fournir une aide alimentaire supplémentaire, accélérer les livraisons, et prendre des mesures spéciales pour faciliter la distribution des vivres. En ce qui concerne la relance de l'agriculture africaine, le Directeur général a rappelé que la FAO a organisé à ce sujet deux réunions auxquelles ont participé des représentants des donateurs, des pays sinistrés eux-mêmes, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, et il a instamment demandé aux donateurs de prendre des décisions concrètes de financement et d'agir le plus vite possible pour que les agriculteurs puissent recevoir avant le temps des semailles les intrants dont ils ont besoin. Il a aussi invité le Comité à accorder une attention particulière aux suggestions précises figurant dans l'étude préparée à son intention à propos de la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire. Le Directeur général a réaffirmé que l'objet du projet de Pacte mondial de sécurité alimentaire n'est pas de créer de nouvelles obligations juridiques mais de traduire concrètement certains sentiments largement partagés. Il a souligné que le Pacte réaffirme les principes pour lesquels se battent non seulement la FAO, mais tous les hommes de bonne volonté, et a instamment recommandé l'adoption de ce texte par le Comité. En ce qui concerne le Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO sur l'alimentation et l'agriculture, le Directeur général a déclaré que la crise actuelle montre à quel point ce système est utile et il a ajouté qu'il envisageait de le renforcer sensiblement durant le prochain exercice biennal.

4. Le Comité a été aidé, au cours de la session, par un comité de rédaction composé de représentants des pays suivants: Australie, Bangladesh, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Lesotho, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Philippines, Sénégal et Suède, et présidé par M. Mame Balla Sy (Sénégal).

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant à l'Annexe A.

CL 87/10

## II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET EVOLUTION RECENTE DES POLITIQUES

6. Le Comité a évalué la situation alimentaire mondiale et les nouvelles orientations, sur la base des documents CFS: 85/2 et CFS: 85/2 Sup.1 établis par le Secrétariat. Plusieurs délégués ont informé le Comité de l'évolution de la production, des disponibilités et des stocks alimentaires dans leurs pays, ainsi que des nouvelles politiques adoptées dans ce domaine.
7. Le Comité s'est félicité que le document donne des informations sur l'évolution récente des politiques nationales, régionales et mondiales intéressant la sécurité alimentaire et fasse une plus large place aux aliments de base autres que les céréales. Il a souhaité que les prochains documents qui lui seront présentés à ce sujet examinent les perspectives de la sécurité alimentaire dans une optique à plus long terme et qu'une place encore plus importante soit faite aux aliments de base non céréaliers.
8. Le Comité a observé avec préoccupation que la situation alimentaire reste caractérisée par un contraste frappant entre, d'une part, des disponibilités mondiales abondantes et, de l'autre, des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur dans beaucoup de pays en développement. Il a noté que la production mondiale de denrées de base a beaucoup augmenté en 1984, mais que cet accroissement est essentiellement dû aux Etats-Unis d'Amérique, à la CEE et à un petit nombre de pays en développement et que, dans beaucoup de pays à bas revenu, la production ne parvient pas à suivre le rythme de la croissance démographique. Le Comité a également constaté que, selon les prévisions, les stocks céréaliers mondiaux de report devraient atteindre un niveau jugé suffisant par le Secrétariat de la FAO pour assurer la sécurité alimentaire mondiale, mais ces stocks sont fortement concentrés dans quelques pays et certains délégués ont estimé qu'ils ne sont pas véritablement à la disposition des pays qui en ont besoin. Le Comité a aussi observé que l'accroissement des stocks est dû en grande partie aux céréales secondaires mais que les stocks de blé et de riz se situent tout de même à leur niveau le plus élevé de ces dernières années. Le Comité a noté qu'un grand pays exportateur de céréales avait indiqué qu'il envisageait d'adopter une législation en vertu de laquelle on s'appuierait davantage sur les indicateurs du marché pour déterminer la production. Plusieurs délégués ont souligné que l'éventualité d'une diminution de la production céréalière de ce grand exportateur pourrait faire beaucoup augmenter les prix et réduire notablement les possibilités d'importation de produits alimentaires des pays à déficit vivrier. Ils ont demandé que la FAO étudie la politique ainsi envisagée et l'impact qu'elle pourrait avoir sur les prix des aliments et les disponibilités importables.
9. En ce qui concerne la situation alimentaire des pays à bas revenu et à déficit vivrier, le Comité a noté que la production de céréales - principal aliment de base de la plupart de ces pays - n'a que légèrement augmenté en 1984 et que son accroissement est principalement dû à la Chine et à l'Inde, où des récoltes exceptionnelles ont été engrangées. En fait, la production globale des autres pays à bas revenu et à déficit vivrier a fléchi en 1984. Le Comité a également noté que des récoltes médiocres d'autres denrées de base comme les légumineuses, les racines et les tubercules ont aggravé les pénuries alimentaires dans un certain nombre de pays en 1984. Le Comité a observé avec préoccupation que, bien que les importations des pays à bas revenu et à déficit vivrier aient augmenté, leur accroissement ne suffira pas à compenser les baisses de production, et que la consommation d'aliments de base par habitant risque de diminuer dans la moitié de ces pays.
10. Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la persistance de graves pénuries alimentaires dans plusieurs pays africains; la famine a déjà causé beaucoup de morts dans certains d'entre eux. Il a constaté que la production céréalière des pays en proie à une crise alimentaire en 1984 a été de 12 pour cent inférieure à celle de l'année précédente, pourtant déjà marquée par la sécheresse, et de 21 pour cent inférieure à la moyenne des cinq années précédentes. Bien que l'on prévoie que leurs importations commerciales augmenteront beaucoup en 1984/85, leurs besoins d'aide alimentaire sont désormais estimés à 6,9 millions de tonnes, soit plus du double de l'aide qu'ils ont reçue en 1983/84.

11. Le Comité s'est félicité des efforts du Directeur général pour appeler l'attention du monde sur la crise alimentaire de l'Afrique et pour mobiliser l'aide de la communauté internationale. Il s'est réjoui des réactions positives de celle-ci et des gros efforts faits par les pays touchés pour faciliter la distribution des vivres aux populations sinistrées. Le Comité a toutefois noté avec beaucoup de préoccupation que l'aide alimentaire promise est encore inférieure de quelque 1,2 millions de tonnes aux besoins estimés des pays sinistrés et que, malheureusement, elle tarde souvent à arriver. Il a invité la communauté internationale à fournir une aide complémentaire pour combler le déficit et à accélérer l'envoi de l'aide déjà promise pour que celle-ci puisse parvenir à temps aux victimes. A cet égard, la nécessité d'une assistance pour surmonter les problèmes de transport intérieur a été soulignée.

12. Le Comité a aussi insisté sur l'urgence d'aider les pays africains sinistrés à relancer au plus vite leur agriculture et leur élevage, afin de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide alimentaire. Il s'est félicité de l'initiative du Directeur général de convoquer les donateurs pour examiner cette question. Il s'est réjoui que ceux-ci aient accueilli favorablement les projets qui leur ont été présentés et a demandé que ces projets soient rapidement exécutés. Le Comité s'est également félicité de la création par la Banque mondiale d'un Fonds spécial pour le développement de l'Afrique et a demandé instamment qu'une part importante des ressources de ce Fonds soit consacrée au relèvement de l'agriculture.

13. Beaucoup de donateurs ont informé le Comité de l'augmentation de leur aide alimentaire pour 1984/85, motivée en grande partie par la crise en Afrique. Le Comité a noté avec satisfaction que l'objectif annuel minimal de 10 millions de tonnes d'aide céréalière serait sans doute dépassé en 1984/85, pour la première fois depuis sa fixation à la Conférence mondiale de l'alimentation, en 1974. Toutefois, beaucoup de délégués ont souligné que l'aide alimentaire est encore bien inférieure aux besoins. Ils ont rappelé l'estimation du Secrétariat FAO/PAM, selon laquelle les besoins seront de 20 millions de tonnes en 1985, et proposé que l'objectif de l'aide alimentaire soit revu en hausse. Le Comité a aussi noté que l'objectif annuel minimal de la RAIU a été nettement dépassé en 1984 et beaucoup de délégués ont demandé instamment que l'objectif soit porté à 2 millions de tonnes mobilisables à la demande. Plusieurs autres ont jugé inopportune une révision en hausse de l'objectif de la RAIU.

14. Le Comité a reconnu que la sécurité alimentaire de beaucoup de pays à bas revenu et à déficit vivrier souffre du fait que l'accès de ces pays aux marchés mondiaux est compromis par le manque de moyens financiers. Les prix internationaux des céréales, en dollars des États-Unis, sont relativement bas, mais le service de la dette absorbe une bonne part des ressources en devises de ces pays qui, en outre, sont victimes de la faiblesse des prix de beaucoup de leurs produits d'exploitation, notamment leurs produits traditionnels. Le Comité a noté avec préoccupation que sept pays seulement ont jusqu'ici été en mesure d'utiliser le mécanisme d'aide financière aux importations cérésières mis en place par le FMI. La nécessité de libéraliser les conditions d'accès à ce mécanisme a été soulignée et il a été suggéré que la FAO poursuive ses efforts en vue de l'améliorer. Le Comité a dénoncé les conséquences néfastes des mesures protectionnistes sur le commerce international et en particulier sur les exportations des pays en développement, et souligné la nécessité d'élargir l'accès aux marchés en éliminant les subventions accordées pour l'exportation des produits agricoles ainsi que toutes les autres formes de protectionnisme. Plusieurs délégués ont mentionné les conséquences négatives de certaines mesures prises par les sociétés transnationales sur la sécurité alimentaire des pays en développement. La nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international, juste et équitable, afin de progresser vers la sécurité alimentaire, a également été soulignée.

15. Le Comité a souligné que la sécurité alimentaire dépend avant tout d'un accroissement soutenu de la production nationale. A cet égard, il a reconnu le rôle crucial des politiques nationales concernant non seulement la production mais également les stocks et la distribution. Le Comité a insisté sur l'importance de politiques appropriées de prix agricoles pour encourager la production. Il a également souligné l'importance d'autres mesures de soutien, notamment: recherche et formation, aide aux organisations de producteurs, crédit, systèmes de commercialisation, moyens de transport et de stockage. Le Comité a souligné que ces politiques, pour être efficaces, doivent effectivement bénéficier aux petits agriculteurs et concerner tant les céréales que les autres produits de base. Le rôle de la FAO - aider les pays à mettre au point et à appliquer des politiques appropriées - a aussi été rappelé avec force.

CL 87/10

16. Le Comité a noté que plusieurs pays en développement sont parvenus à améliorer leur sécurité alimentaire en adoptant des politiques visant à accroître leur production et à se doter de stocks. Il s'est félicité des informations fournies par plusieurs gouvernements sur les mesures qu'ils ont prises pour encourager la production vivrière, notamment l'augmentation des prix à la production, la subvention des intrants agricoles, une meilleure disponibilité de ces intrants, le développement de l'irrigation et l'amélioration des conditions de crédit. Il s'est félicité tout particulièrement de la Déclaration de Harare sur la crise alimentaire en Afrique, dans laquelle les ministres de l'alimentation et de l'agriculture des pays africains s'engagent à continuer à donner la plus haute priorité à l'agriculture en adoptant des politiques plus efficaces de développement alimentaire et agricole et en veillant à la meilleure utilisation possible des ressources à la disposition des organismes d'Etat.

17. Le Comité a noté que les pays en développement ont souvent du mal à appliquer leurs programmes car ils manquent de ressources techniques et financières, de personnel qualifié, d'intrants agricoles et de bonnes infrastructures. Il a observé avec inquiétude que l'aide extérieure à l'agriculture, en particulier celle assortie de conditions de faveur, a cessé de croître. Il a souligné la nécessité d'inverser cette tendance, ce qui, au dire de certains délégués, devrait être facilité par la reprise économique en cours dans les pays développés. Plusieurs donateurs ont informé le Comité de leurs efforts pour développer cette assistance malgré la conjoncture économique défavorable. Le Comité a exprimé l'espoir que les difficiles négociations relatives à la deuxième reconstitution des ressources du FIDA aboutiront bientôt. Il a noté que selon toute hypothèse, les ressources de l'IDA seront limitées à 9 milliards de dollars pour la septième reconstitution, soit pour la période 1985-87. Il a été regretté que les efforts visant à développer les ressources de l'IDA n'aient pas été couronnés de succès.

18. Le Comité a souligné que la coopération régionale et sous-régionale entre pays en développement renforce la sécurité alimentaire et il s'est félicité du grand nombre d'initiatives prises depuis quelque temps. Il a souligné qu'une aide extérieure est nécessaire pour en assurer le succès.

19. Le Comité a été informé de l'état d'avancement des discussions au sein du groupe de travail créé par le Conseil international du blé pour étudier les possibilités d'améliorer l'accord existant, qui arrive à expiration le 30 juin 1986. Il a noté que le groupe de travail s'est réuni en mars et a étudié plusieurs propositions faites à diverses occasions, notamment la possibilité d'une nouvelle Convention relative au commerce du blé qui serait assortie de dispositions économiques. Le rapport du groupe de travail sera présenté à la session de juin 1985 du Conseil international du blé.

20. Beaucoup de délégués ont regretté le peu de progrès réalisés en vue de la négociation d'un nouvel Accord international sur le blé assorti de dispositions économiques et tenant compte des intérêts des pays en développement et ils ont insisté sur l'importance de conclure un tel accord le plus vite possible. Certains délégués n'ont pas appuyé l'idée d'introduire des dispositions économiques dans un nouvel accord mais ils ont jugé qu'il serait possible de l'améliorer de diverses autres manières.

### III. SUIVI DU RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

#### a) Rapport du Colloque sur la sécurité alimentaire mondiale

21. Le Comité a examiné le rapport de ce colloque sur la base du document CFS: 85/3 Add.1, distribué pour information. Il a noté que les débats du colloque ont pris pour base des documents de fond rédigés à la demande de la FAO et portant sur six principaux thèmes 1/.

1/ Les six thèmes étaient les suivants:

- i) Autosuffisance alimentaire et autodépendance basée sur un commerce équilibré;
- ii) L'aide alimentaire au service de la sécurité alimentaire;
- iii) Mesures directes et indirectes propres à assurer l'accès aux disponibilités alimentaires;
- iv) Dans quelle mesure faut-il recourir aux stocks alimentaires nationaux et aux importations;
- v) Solutions de rechange aux réserves alimentaires internationales;
- vi) Coopération régionale et sous-régionale en matière de sécurité alimentaire.

Il a aussi noté que les opinions exprimées dans le rapport sont celles des experts qui ont participé au colloque et non point nécessairement celles du Secrétariat, et que le Comité n'a pas à y souscrire. Néanmoins, certaines des questions soulevées durant le colloque ont retenu son attention.

22. Le Comité s'est félicité de l'initiative du Directeur général d'organiser ce colloque, jugé opportun et fructueux et il lui a rendu hommage pour son souci constant de la sécurité alimentaire mondiale. Beaucoup de délégués ont suggéré d'organiser de temps à autre des réunions du même type.

23. Le Comité a fait sienne la conclusion des participants au colloque, à savoir que l'insécurité alimentaire mondiale provient pour partie d'une crise générale étrangère aux secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et d'ordre notamment financier, monétaire, commercial, énergétique et démographique. La majorité des délégués ont estimé que les facteurs financiers, monétaires, commerciaux et énergétiques sont les plus importants tandis que certains autres ont jugé que le facteur démographique est le facteur principal. Le Comité a insisté sur une autre conclusion du colloque, à savoir que les mesures nationales sont de toute première importance pour renforcer la sécurité alimentaire, même si des mesures complémentaires aux niveaux régional et mondial sont aussi nécessaires pour les rendre efficaces. Le Comité a noté que, vu les grandes différences existant d'un pays à l'autre, il pourrait être nécessaire de mettre au point toute une gamme de stratégies destinées à servir de modèles, chacune devant toutefois reposer sur la volonté et la détermination d'atteindre les objectifs fixés dans la définition élargie de la sécurité alimentaire mondiale.

24. Le Comité est convenu que les échanges intrarégionaux de produits alimentaires, les programmes conjoints de recherche agronomique, le développement de la production vivrière et des techniques de commercialisation, ainsi que les investissements dans l'infrastructure représentent autant de domaines prometteurs dans lesquels les pays en développement peuvent coopérer pour renforcer la sécurité alimentaire. Il a estimé qu'une approche progressive peut donner de meilleurs résultats en ce qui concerne les arrangements régionaux relatifs à la sécurité alimentaire. Le Comité a aussi souscrit à la conclusion des participants au colloque quant au rôle que les donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent jouer pour promouvoir et exécuter des programmes de coopération régionale entre pays en développement, en apportant une aide financière et technique pour la conception et la bonne exécution des programmes régionaux de sécurité alimentaire. A cet égard, il a aussi souligné qu'il importe de promouvoir les opérations triangulaires lorsque la situation s'y prête.

25. En ce qui concerne les programmes d'intervention visant à garantir l'accès des pauvres à la nourriture, le Comité, tout en reconnaissant leur importance et notamment celle des programmes comportant une aide alimentaire, a noté qu'il convient de les envisager dans le contexte de stratégies alimentaires à plus long terme et d'objectifs de développement plus vastes.

26. Le Comité a également noté les diverses raisons qui, selon les participants au colloque, expliquent que l'on ait peu utilisé le mécanisme d'aide financière du FMI aux importations céréalières, qui vise à faciliter l'accès aux approvisionnements alimentaires disponibles sur le marché international. A ce sujet, il a estimé qu'il serait utile d'analyser les raisons pour lesquelles les pays qui remplissent les conditions nécessaires pour profiter de ce mécanisme n'y ont pas fait appel.

27. Ayant pris note des propositions examinées par les participants au colloque en ce qui concerne un programme d'assurance fondé sur l'aide alimentaire, ainsi qu'un autre système d'assurance géré par les pays en développement eux-mêmes, le Comité s'est déclaré d'avis que l'idée demandait à être approfondie et clarifiée.

b) Contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire

28. Pour son examen de la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire, le Comité était saisi du document CFS: 85/3 Add.2, établi à la suite de la décision prise à sa neuvième session. Il a accueilli avec satisfaction ce document, qu'il a jugé complet

CL 87/10

et équilibré et auquel la crise alimentaire africaine donne une actualité particulière. Il a noté que l'on y trouve un utile rappel historique de l'évolution des politiques et des flux d'aide alimentaire ainsi qu'une description des principaux problèmes que pose son utilisation, plus un certain nombre de propositions d'action à l'intention des donateurs, des bénéficiaires et des organisations multilatérales.

29. De l'avis du Comité le document constitue un outil précieux pour l'effort permanent de rationalisation de l'utilisation de l'aide alimentaire au service du développement. Selon certains délégués, il conviendrait que les problèmes qui y sont étudiés soient examinés aussi par d'autres instances, notamment le CPA et le Comité de l'aide alimentaire du conseil international du blé, qui sont eux aussi concernés.

30. Le Comité est convenu que l'aide alimentaire peut jouer un rôle important à l'appui de chacun des trois volets de la sécurité alimentaire mondiale: accroissement de la production, stabilisation des approvisionnements, meilleur accès des pauvres aux vivres. Il a reconnu que l'effet global de l'aide alimentaire sur la sécurité alimentaire dépend essentiellement de la façon dont elle est fournie et dont elle est utilisée. Il a noté que les problèmes et les possibilités étant très divers selon les pays, le document ne propose pas de hiérarchie des priorités pour l'utilisation de l'aide alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire.

31. Le Comité a observé que les directives et critères sur lesquels le CPA s'est accordé en 1979 constituent un cadre utile pour l'exécution des programmes d'aide alimentaire. Il a examiné un certain nombre de propositions d'action spécifiquement énoncées dans le document à l'intention des pays bénéficiaires et des pays donateurs ainsi que des mesures à prendre à l'échelon multilatéral pour renforcer la contribution de l'aide alimentaire à l'accroissement de la production, à la stabilisation des approvisionnements et à l'amélioration de l'accès des pauvres aux vivres dans le pays en développement. Le Comité a souscrit à toutes les propositions contenues dans le document à l'intention des pays bénéficiaires et à la plupart de celles qui s'adressent aux pays donateurs mais sa réaction a été plus mitigée face aux propositions d'action multilatérale.

32. Le Comité a noté que, s'il est vrai que l'aide alimentaire peut stimuler substantiellement la production vivrière, il n'en faut pas moins prendre des mesures pour éviter qu'elle ne décourage les producteurs en provoquant une distorsion de la consommation locale, en perturbant les systèmes alimentaires nationaux ou en modifiant la structure des prix dans le pays, ces différents phénomènes pouvant d'ailleurs se combiner. Certains délégués ont appelé l'attention sur les dangers potentiels de l'aide alimentaire structurelle et le Comité a insisté sur la nécessité de donner une plus grande priorité au développement rural.

33. Le Comité a souligné qu'il faut intégrer l'aide alimentaire dans les stratégies et programmes nationaux de sécurité alimentaire. A cet égard, il a en général appuyé la proposition tendant à créer des unités nationales d'aide alimentaire qui pourraient constituer un point de convergence utile pour cette intégration. Toutefois, il a été convenu que chaque pays devra envisager la création d'une telle unité compte tenu de ses institutions et dispositifs administratifs.

34. Le Comité a souscrit à la proposition tendant à ce que les pays en développement se dotent de plans nationaux de prévention des catastrophes afin de pouvoir intervenir en temps utile contre toute pénurie alimentaire majeure. Il a insisté sur la nécessité de constituer une réserve de projets de rémunération alimentaire du travail pouvant démarrer sans délai. Le Comité a en outre souligné qu'il importe de créer des systèmes nationaux d'alerte rapide chargés de réunir les informations, de suivre en permanence l'évolution de l'offre et de la demande et d'étudier les mesures à prendre aux différents stades quand une pénurie se développe. Il a noté avec satisfaction que la FAO aide les pays intéressés à se doter de programmes nationaux de prévention des catastrophes et de systèmes d'alerte rapide, aussi bien au moyen de projets du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire qu'en encourageant la confrontation des expériences à l'échelon régional.



35. Le Comité a reconnu que l'aptitude de beaucoup de pays à bas revenu à tirer pleinement parti de l'aide alimentaire est limitée par l'insuffisance de leurs infrastructures, notamment pour l'entreposage et le transport intérieur, et qu'il faut accorder une priorité élevée à l'élimination de ces obstacles. Le Comité a souligné qu'une assistance financière et technique extérieure est nécessaire pour aider ces pays à améliorer leurs infrastructures.

36. Le Comité a noté que les fonds de contrepartie constituent un appoint utile pour le budget général de développement. Il a estimé que les pays bénéficiaires doivent donner une haute priorité aux objectifs de sécurité alimentaire dans l'utilisation des fonds provenant de la vente des produits fournis au titre de l'aide. Le Comité a aussi souligné que ces pays doivent affecter des ressources locales non alimentaires aux projets d'aide alimentaire. Il a toutefois reconnu que l'aptitude d'un pays bénéficiaire à cet égard dépend de son niveau de développement et des ressources dont il dispose.

37. Le Comité a souligné la nécessité que les donateurs programment et gèrent systématiquement l'aide alimentaire pour rendre les transferts de vivres plus stables et plus prévisibles et pour en faire un instrument plus efficace au service de la sécurité alimentaire. Il a aussi jugé que l'efficacité de l'aide alimentaire pourrait être accrue par des apports de ressources complémentaires, notamment par des contributions en espèces et par l'assistance technique.

38. Le Comité a insisté sur la nécessité d'assurer en temps voulu les expéditions d'aide alimentaire et de mieux les coordonner entre les donateurs, nécessité qui a été particulièrement mise en lumière par la crise qui frappe actuellement de nombreux pays d'Afrique. A cet égard, certains délégués se sont félicités du rôle précieux que joue le PAM dans le domaine de l'information par le canal du groupe d'action spécial sur l'Afrique. Le Comité a noté que les problèmes administratifs complexes que pose la livraison de l'aide alimentaire ont souvent, dans le passé, été cause de retards et d'irrégularités dans l'arrivée des vivres, ce qui a créé des difficultés pour les systèmes de programmation, de manutention, d'entreposage et distribution des importations dans les pays bénéficiaires, et risque d'avoir un effet dissuasif sur la production vivrière nationale. Parmi les efforts prioritaires pour améliorer la coordination, il y a notamment une planification plus systématique des livraisons, de préférence sur une base multidonateurs, de façon à réduire au minimum la pression exercée par le calendrier des importations alimentaires sur les systèmes nationaux de manutention, de stockage et de distribution. Le Comité a insisté sur la nécessité de mieux coordonner les livraisons d'aide alimentaire dans les pays, sous la direction du gouvernement bénéficiaire.

39. Le Comité est convenu que rapidité et coordination sont particulièrement importantes dans les cas d'urgence, quand l'aide de la communauté internationale risque d'être compromise par des problèmes de communication et de transport. A ce sujet, le Comité a pris note de la proposition d'une mise en place anticipée de stocks alimentaires dans les zones sujettes à des catastrophes ou dans des points stratégiques d'où les céréales pourraient être acheminées rapidement en cas de besoin vers les zones sinistrées. Beaucoup de délégués ont appuyé avec force cette proposition car cela permettrait de réduire les délais d'acquisition et de transport des vivres. Plusieurs délégués, tout en reconnaissant que l'aide alimentaire d'urgence doit être coordonnée et arriver à temps, ont émis des doutes quant à la faisabilité politique, économique et logistique d'une mise en place anticipée de stocks. Le Comité a invité le Secrétariat à étudier plus à fond cette proposition pour examen à une future session, en tenant compte des expériences de certains donateurs dans ce domaine.

40. Le Comité s'est déclaré favorable à un accroissement des opérations triangulaires, là où c'est possible, afin que des produits conformes aux habitudes alimentaires traditionnelles puissent être fournis. Il a généralement été reconnu que le manque de fonds et d'approvisionnements a dans le passé beaucoup contribué à limiter ces opérations. A ce sujet, certains délégués ont estimé que l'on pourrait faciliter les opérations triangulaires en identifiant suffisamment tôt les excédents disponibles dans les pays en développement. Il a été estimé que la FAO pourrait jouer un rôle utile à cet égard en diffusant des informations sur ces excédents.

41. En ce qui concerne la proposition d'une programmation pluriannuelle par pays, le Comité a estimé que, en général, cette formule est souhaitable pour l'aide alimentaire au développement, notamment dans les pays souffrant d'un déficit vivrier structurel, mais qu'elle ne s'applique pas aux besoins d'urgence. Il a noté que l'aide alimentaire multilatérale est traditionnellement gérée sur une base pluriannuelle. En ce qui concerne l'aide alimentaire bilatérale, plusieurs délégués des pays donateurs ont indiqué que leurs procédures budgétaires et décisionnelles limitent la programmation pluriannuelle par pays. Toutefois, certains donateurs ont indiqué qu'ils envisagent de fournir dans certains cas une aide pluriannuelle aux programmes tandis que d'autres ont signalé que la pluriannualité est prévue dans leur aide aux projets.

42. Le Comité a examiné un certain nombre de propositions spécifiques d'action multilatérale figurant dans le document. Ces propositions visent notamment à rendre l'aide alimentaire plus fiable et mieux à même de répondre à des pénuries de grande ampleur.

43. Le Comité a noté que l'aide alimentaire est devenue une ressource plus fiable pour la sécurité alimentaire quand la Convention de 1980 relative à l'aide alimentaire a porté l'objectif de sécurité à un minimum de 7,6 millions de tonnes de céréales par an. Le Comité est convenu qu'il faudrait encourager les donateurs qui ne sont pas encore parties à la Convention à y adhérer en les associant étroitement aux discussions qui auront lieu en 1986 pour son renouvellement.

44. Beaucoup de délégués ont appuyé les propositions visant à améliorer les dispositions de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA). Il s'agit notamment de porter les engagements à 10 millions de tonnes de céréales; de stipuler que, pour les pays à bas revenu, l'aide alimentaire au titre de la CAA devrait être fournie sous forme de don; et de créer un "guichet" financier séparé approvisionné de préférence par une part déterminée des engagements à payer en espèces. Toutefois, d'autres délégués ont estimé que ces dispositions risquent d'être contre-productives. A leur avis, la souplesse de la Convention actuelle a été très utile.

45. Il a été suggéré de découpler la Convention et l'Accord international sur le blé en vue de renforcer la première. Toutefois, certains délégués ont estimé que ces deux accords s'appuient mutuellement et qu'ils ont plus d'impact ensemble que séparément, bref qu'il ne faut pas les découpler.

46. En ce qui concerne les diverses propositions visant à améliorer les moyens de répondre aux pénuries alimentaires de grande ampleur, un grand nombre de délégués ont appuyé la suggestion de diviser la RAIU en deux éléments, à savoir l'objectif minimal actuel de 500 000 tonnes, plus un nouvel élément mobilisable sur demande de 1,5 million de tonnes qui pourrait être appelé pour répondre à des besoins identifiés, chaque fois que la réserve est entièrement engagée. Ils ont souligné que la RAIU est conçue comme un mécanisme international destiné à répondre rapidement, efficacement et impartialement aux crises alimentaires. A leur avis, l'expérience récente de la crise alimentaire de l'Afrique montre clairement la nécessité d'une réserve multilatérale d'urgence plus grande, mobilisable sur demande, afin de faciliter l'intervention de la communauté internationale. Un nombre moindre de délégués a estimé qu'il n'est pas nécessaire pour le moment d'instituer un tel mécanisme, en sus de l'objectif minimal actuel de 500 000 tonnes de céréales, parce qu'à leur avis, l'arrangement existant a fait la preuve de sa souplesse en permettant d'accroître les contributions à la RAIU si nécessaire. Le Comité a invité le CPA à examiner la proposition d'une réserve mobilisable sur demande, en tenant compte des vues exprimées par les délégués à la présente session.

47. Beaucoup de délégués ont appuyé la proposition figurant dans le document, qui vise à améliorer les dispositions de l'Article IV de la Convention relative à l'aide alimentaire afin de susciter une mobilisation plus grande en cas de pénuries alimentaires de grande ampleur. D'autres délégués ont estimé qu'il n'est pas nécessaire d'introduire dans l'Article IV des formules rigides pour assurer une réponse automatique car la souplesse actuelle permet à cet article d'être utilisé si nécessaire lorsque des situations d'urgence se présentent.

48. Beaucoup de délégués se sont montrés favorables à l'idée d'un plan d'assurance dans le cadre duquel les pays donateurs garantiraient une aide alimentaire aux pays en développement lorsque le déficit de leurs disponibilités serait supérieur à un certain pourcentage par rapport à la normale. Ils ont estimé qu'un tel plan contribuerait beaucoup à stabiliser les approvisionnements et à éviter une baisse de la consommation dans les pays à bas revenu et à déficit vivrier. Certains délégués se sont interrogés sur l'opportunité d'un tel plan, qui risque d'institutionnaliser et d'accroître la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire. Le Comité a noté que l'idée d'un plan d'assurance pour l'aide alimentaire et les autres solutions pouvant être envisagées doivent être étudiées plus à fond et il a prié le Secrétariat de lui présenter des propositions plus élaborées à une future session.

49. Certains délégués ont souligné l'importance qu'ils attachent au renforcement de la relation de complémentarité qui, à leur avis, est implicitement exprimée dans la Résolution XXII du Conseil mondial de l'alimentation et unit le Comité de la sécurité alimentaire mondiale au CPA de même qu'au CMA, non seulement par le biais des procédures officielles qui relèvent du Conseil de la FAO mais aussi par l'échange des informations pertinentes au niveau des secrétariats. A leur avis, donc, le document CFS: 85/3 Add.2 pourrait représenter une source utile de renseignements pour le CPA, de même que pour le CMA.

50. L'observateur du Programme alimentaire mondial s'est félicité du consensus apparu au cours des débats à propos du document et a lui aussi estimé que ce document contribue à la recherche constante d'une meilleure utilisation de l'aide alimentaire à l'appui du développement. Il a indiqué que le PAM a été consulté lors de la préparation du document et la majorité des observations faites par le Programme sont prises en compte dans la version finale. Il a noté que l'aide alimentaire, si elle est mal gérée, risque d'avoir de graves effets démobilisateurs, et il faut donc apprendre à mieux l'utiliser. Il a rappelé que le PAM a une grande expérience de l'utilisation de cette aide à l'appui des projets, et qu'il s'est lancé dans un effort à long terme en vue d'améliorer ses méthodes d'analyse et ses techniques de planification des projets. L'observateur du PAM s'est félicité du vif intérêt suscité par le rôle de l'aide alimentaire et s'est déclaré convaincu que cela conduira à faire davantage d'efforts pour améliorer son utilisation dans certains pays.

51. Au cours de son explication des clauses de l'Article IV de la Convention relative à l'aide alimentaire, l'observateur du Conseil international du blé a déclaré que c'est essentiellement aux membres eux-mêmes de décider de fournir un surcroît d'aide lorsque de graves pénuries alimentaires surviennent dans des pays à bas revenu et à déficit vivrier. Il a noté que, même si la nature et la forme des réponses à ces pénuries sont liées à la situation particulière de chacun des pays signataires de la Convention, plus de 10 millions de tonnes d'équivalent-blé ont été fournies en 1983/84, alors que l'objectif était fixé à 10 millions de tonnes de céréales, et que l'on prévoit que les engagements totaux dépasseront sans doute 12 millions de tonnes d'équivalent-blé pour 1984/85.

c) Système intérimaire de réserves alimentaires nationales: mécanismes existants pour répondre aux besoins urgents d'importation des pays à bas revenu et à déficit vivrier

52. Le Comité a examiné, sur la base du document CFS: 85/3 Add.3, les mécanismes existants pour répondre aux besoins urgents d'importation des pays à bas revenu et à déficit vivrier en cas de pénurie. Il a noté que les informations figurant dans le document s'appuient sur les réponses des gouvernements à un questionnaire qui leur a été adressé par le Secrétariat. Il a noté avec satisfaction que le document contient des renseignements utiles, mais a regretté que tous les pays n'aient pas répondu au questionnaire. A cet égard, il a exhorté les gouvernements à répondre de manière complète et dans les délais impartis au futur questionnaire que leur adressera le Secrétariat afin que les rapports ultérieurs puissent contenir une description exhaustive des mécanismes et systèmes nationaux permettant de répondre aux besoins urgents d'importation des pays à bas revenu et à déficit vivrier. Le Comité a aussi demandé au Secrétariat d'essayer d'améliorer le questionnaire.

53. Le Comité a noté que les mesures adoptées au plan national pour répondre aux besoins urgents d'importation des pays à bas revenu et à déficit vivrier varient d'un pays à l'autre. Elles consistent à mettre en réserve des vivres et/ou des fonds. Un certain nombre de délégués de pays ayant adopté des mesures de ce genre ont fourni un complément d'information sur le volume des ressources mises en réserve et sur les modalités de fonctionnement des

CL 87/10

systemes nationaux qu'ils ont mis sur pied pour répondre aux urgences. Certains autres délégués ont fait remarquer que leurs pays ne mettent pas en réserve des produits ou des fonds mais utilisent les mécanismes multilatéraux existants, comme la RAIU, pour répondre aux urgences, ce qui leur permet d'atteindre l'objectif du système intérimaire de réserves alimentaires nationales.

54. Le Comité est convenu que les objectifs que l'on cherche à atteindre au moyen du système intérimaire de réserves alimentaires nationales n'exigent pas que tous les pays adoptent un ensemble uniforme de mesures. Certains délégués ont déclaré que les mécanismes mis sur pied dans leurs pays pour ces réserves sont régis par la législation nationale et qu'il n'est pas possible de relier ces systèmes à ceux d'autres pays. Néanmoins, ils ont affirmé être disposés à partager d'autres informations sur les divers aspects de leurs programmes de réserve, notamment sur les mécanismes de prélèvement et à collaborer aussi bien avec la FAO qu'avec les autres donateurs en vue d'une meilleure coordination.

55. Le Comité a réaffirmé son adhésion d'ensemble à un système intérimaire de réserves alimentaires nationales qui garantirait que les besoins urgents d'importation des pays à bas revenu et à déficit vivrier seront couverts en cas de pénurie alimentaire. Il a demandé instamment à tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de mettre en réserve, dans le cadre de leur législation et de leurs systèmes nationaux, les stocks ou les fonds nécessaires à cet effet. Il a rendu hommage aux gouvernements qui ont déjà mis de côté des produits alimentaires ou des fonds et les a invités à envisager, dans la mesure du possible, d'accroître ces réserves et de leur donner un caractère permanent afin que les vivres puissent être livrés rapidement en cas de besoin.

56. Le Comité a demandé au Secrétariat de continuer à suivre l'évolution de la situation afin de pouvoir réunir et présenter des informations sur les stocks ou les fonds mis en réserve pour répondre aux besoins alimentaires d'urgence des pays à bas revenu ainsi que sur les pratiques suivies par les pays pour la mise en oeuvre de ces mécanismes. Il a aussi demandé au Secrétariat d'examiner, dans ses travaux ultérieurs sur la question, les facteurs pris en compte par les donateurs pour décider de l'opportunité de mettre en réserve des stocks ou des fonds, et de comparer le coût du maintien de stocks physiques au gain de temps qu'ils peuvent permettre.

d) Pacte mondial de sécurité alimentaire

57. Le Comité a rappelé qu'à sa huitième session, le Directeur général a insisté pour que les objectifs énoncés dans la nouvelle définition de la sécurité alimentaire mondiale soient solidement appuyés non seulement par les gouvernements, mais aussi par l'opinion publique, et proposé que cet appui soit mobilisé et symbolisé par un pacte mondial de sécurité alimentaire. Le Comité a aussi rappelé qu'à sa neuvième session, il a demandé au Directeur général de lui présenter le projet d'un tel pacte. Il a noté que le projet en question figure dans le document CFS: 85/3 Add.4.

58. Le Comité a noté que le Directeur général a déclaré dans son allocution d'ouverture que l'objectif du pacte est de traduire, en termes simples, des sentiments qui, à son avis, sont largement partagés, l'engagement moral de se battre pour la sécurité alimentaire mondiale. Il a été noté que, pour préparer le projet de pacte, le Directeur général s'est appuyé sur le consensus concrétisé par de précédents accords et arrangements intervenus au sein du Comité lui-même et dans d'autres organes internationaux s'occupant de la sécurité alimentaire mondiale, et que le pacte vise à reprendre les principes énoncés en ces occasions.

59. Le Comité a noté que le texte s'adresse aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux individus afin de mobiliser l'appui et les initiatives en faveur de la sécurité alimentaire. Le Comité a reçu l'assurance que le Pacte a un caractère strictement volontaire et que son acceptation ne s'assortit pas d'obligations ou d'engagements financiers ou juridiquement contraignants. Certains délégués se sont néanmoins déclarés préoccupés que le projet de texte ne soit pas explicite sur ces points. A cet égard, le Comité a été informé que, si le Pacte est adopté par la Conférence, la question de son acceptation ou ratification formelle par les Etats Membres ne se posera pas étant donné qu'il ne contient pas de clauses juridiquement contraignantes.

60. Le Comité est convenu que l'objectif ultime du Pacte proposé est d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale pour que tout être humain soit en tout temps capable de produire ou de se procurer les aliments essentiels dont il a besoin. Il a approuvé à l'unanimité cet objectif.

61. Un grand nombre de participants ont estimé que ce pacte est non seulement nécessaire, mais que cette initiative vient à point nommée pour montrer que la communauté internationale tout entière est solidaire des souffrances et de l'insécurité alimentaire de millions de personnes. La plupart des délégués ont jugé que le pacte serait un bon moyen de symboliser la volonté des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des individus de renforcer la sécurité alimentaire à tous les niveaux et dans le monde entier, et que son adoption l'année où l'on célébrera le quarantième anniversaire de la FAO et le dixième anniversaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale serait particulièrement opportune.

62. La plupart des délégués ont appuyé résolument et sans réserve le projet de pacte tel que présenté au Comité. Selon eux, ce projet énonce les principes moraux et les grandes orientations dont devraient s'inspirer les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les individus pour chercher ensemble à renforcer la sécurité alimentaire mondiale. Ils ont aussi estimé que ce texte, en réaffirmant les principes moraux qui sous-tendent les actions concrètes, renforcerait la détermination de tous les intéressés de poursuivre énergiquement l'objectif fixé. Beaucoup de ces délégués auraient préféré rendre le texte plus percutant, car la terminologie et le ton très modéré adoptés ne leur semblent pas correspondre entièrement à la fermeté des engagements précédents des gouvernements, ni à l'urgence des mesures à prendre. Ils ont toutefois pleinement reconnu la valeur de symbole de ce texte et ils ont décidé, dans un désir d'unité, d'en approuver la teneur et d'accepter qu'il soit transmis au Conseil sans insister pour qu'on l'amende afin de lui donner plus de vigueur. Ils ont aussi souscrit à la forme et à la structure actuelles du projet de Pacte, qui traduit clairement les responsabilités respectives des pays développés et des pays en développement. Ils ont cependant souligné qu'il s'agissait, à leur avis, d'un texte minimum, qu'il faudrait renforcer si d'autres modifications devaient lui être apportées.

CL 87/10

63. Certains délégués ont exprimé des doutes quant à l'urgence, à la nécessité réelle et à l'effet pratique d'un tel pacte mondial de sécurité alimentaire, mais se sont déclarés disposés à accepter le texte présenté, à condition qu'aucune modification majeure n'y soit apportée. Certains autres délégués, sans avoir d'objection à formuler en ce qui concerne le texte actuel, ont suggéré certains amendements qui, à leur avis, auraient pu l'améliorer.

64. La plupart des délégués ont estimé que le problème concerne au premier chef la production et la distribution des vivres, et que la priorité doit donc aller à ces éléments et non à la démographie. A ce sujet, un délégué a déclaré qu'il acceptait que l'on fasse état des problèmes démographiques dans le pacte sous réserve que cela exclut les politiques de contrôle des naissances. Certains délégués ont observé que les problèmes démographiques ont une forte incidence sur la sécurité alimentaire mondiale et que le texte actuel ne traite pas correctement de la question.

65. Un petit nombre de délégués ont déclaré ne pas pouvoir accepter le projet de pacte sous sa forme actuelle. Certains délégués ont remarqué qu'il y avait des clauses qui risquaient de poser des problèmes d'interprétation. Ils ont fait observer que ce texte invite à prendre des engagements moraux concernant les échanges, l'aide et la conduite à suivre, ce qui semble indiquer qu'aucun principe moral n'était respecté jusqu'alors, ce qui, à leur avis, est inexact. Ils se sont en outre demandé s'il convient que la FAO et le Comité se concentrent sur des questions de volonté politique et d'engagement moral, plutôt que sur la fourniture d'une assistance technique et sur l'analyse et la surveillance des programmes destinés à encourager le développement agricole et la sécurité alimentaire. Ils ont donc estimé que des amendements doivent être apportés au texte pour que leurs gouvernements puissent l'approuver. Un délégué a suggéré que le texte proposé soit raccourci et renforcé, que l'on y accorde une place centrale aux petits exploitants et que la distinction marquée entre pays développés et pays en développement soit supprimée.

66. Sans critiquer le Secrétariat, certains délégués ont regretté ne pas avoir pu recevoir de réponse à certaines de leurs questions et observations au cours des débats du Comité sur ce point pour des raisons notamment de temps. Toutefois, la plupart des délégués ont rejeté ce point de vue.

67. Le Comité a accepté de manière globale et générale le projet de Pacte mondial de sécurité alimentaire figurant ci-après et a décidé de le transmettre au Conseil 1/ 2/ :

---

1/ Les délégations de l'Australie, du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ont refusé d'associer leurs gouvernements au projet de texte, tel que présenté, de même qu'à la décision du Comité, en l'absence du consensus, de transmettre le texte au Conseil sous sa forme actuelle.

2/ /Voir document du Conseil CL 87/10, Sup.17.

PACTE MONDIAL DE SECURITE ALIMENTAIRE 1/ 2/

I. PREAMBULE

L'humanité souffre depuis des temps immémoriaux de la précarité des approvisionnements alimentaires. Dans les temps modernes, les progrès réalisés dans la maîtrise des forces de la nature et dans l'organisation des secours aux populations éprouvées ont atténué les effets de la faim et de la malnutrition, mais des centaines de millions d'êtres humains sont encore victimes de l'insécurité des approvisionnements. Il faut faire plus et il faut le faire rapidement.

L'insécurité alimentaire n'est pas un problème unique et uniforme. Les pénuries alimentaires apparaissent au niveau de la nation, du foyer et de l'individu. Nombreuses sont les situations différentes dans lesquelles des aliments essentiels peuvent venir à manquer, nombreuses sont leurs causes différentes et nombreuses sont les solutions différentes qu'il faut adopter pour garantir à tous une sécurité alimentaire durable.

Le pacte mondial de sécurité alimentaire énonce des principes généraux et des suggestions à suivre par les gouvernements, les organisations et les individus. Etant donné la grande diversité des circonstances dans les différents lieux, des mesures qui sont appropriées dans un endroit ou dans une situation peuvent ne pas convenir ailleurs ou dans d'autres conditions. Les mesures tendant à renforcer la sécurité alimentaire doivent être soigneusement adaptées aux problèmes spécifiques qu'elles sont destinées à résoudre.

Les gouvernements, les organisations et les personnes qui adhèrent à ce pacte mondial de sécurité alimentaire conviennent d'oeuvrer, dans leur domaine d'activité respectif, pour renforcer la sécurité alimentaire à tous les niveaux et dans le monde entier.

II. PRINCIPES GENERAUX

1. La sécurité alimentaire mondiale est la responsabilité commune de l'humanité. Son objectif ultime est de faire en sorte que tous les hommes soient en tout temps capables de produire ou de se procurer les aliments essentiels dont ils ont besoin.
2. Le droit fondamental pour chacun d'être libéré de la faim ne peut attendre, pour être exercé, que le progrès économique et social ait aboli la pauvreté. Le monde entier doit collaborer à des mesures visant à renforcer la sécurité alimentaire. Personne ne peut rester indifférent au sort de ceux dont le pain quotidien n'est pas assuré.
3. L'action doit s'orienter vers trois objectifs précis: porter la production alimentaire au niveau souhaitable, stabiliser les approvisionnements alimentaires et permettre à ceux qui en ont besoin d'accéder aux disponibilités alimentaires.
4. Les aliments ne doivent pas être utilisés comme un moyen de pression politique, ni à l'intérieur des pays ni sur le plan international.

III. ACTION DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

A. Gouvernements des pays en développement

1. Ce sont les gouvernements des pays en développement qui ont au premier chef le devoir d'assurer la sécurité alimentaire de leur peuple et de bannir de leur territoire la faim et la malnutrition chronique. Ils doivent donner à cet objectif une priorité capitale.

2. Les gouvernements des pays en développement doivent encourager la production vivrière indigène, comme première ligne d'attaque contre l'insécurité alimentaire. Ils doivent éviter autant que possible les dangers d'une dépendance excessive à l'égard des importations alimentaires, notamment pour nourrir les populations urbaines. En particulier, ils doivent veiller à ce que les citadins n'acquièrent pas de préférence permanente pour des aliments de base importés qui ne peuvent être cultivés dans le pays.
3. Les gouvernements des pays à faible revenu et à déficit alimentaire qui ont un potentiel agricole inexploité doivent réexaminer et modifier le cas échéant leurs politiques nationales pour stimuler la production alimentaire. Ils doivent veiller en particulier à assurer aux agriculteurs des motivations suffisantes pour les inciter à cultiver plus de nourriture. Ce réexamen doit s'étendre aux politiques qui ne se situent pas dans le secteur agricole mais qui influent sur la sécurité alimentaire, comme les politiques démographiques.
4. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des dispositions à l'avance pour maintenir la sécurité alimentaire durant les périodes critiques, spécialement face à la sécheresse ou à d'autres calamités naturelles. Les mesures adoptées pourraient comprendre un système d'alerte rapide pour détecter les signes avant-coureurs d'une crise, la création de réserves alimentaires quand la chose est faisable et des plans d'intervention pour la distribution de secours.
5. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des mesures pour améliorer la situation économique des groupes sociaux particulièrement défavorisés, notamment dans les parties reculées du pays. Ils doivent encourager les activités de développement rural axées spécialement sur les besoins des pauvres. En général, les mesures propres à accroître le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus misérables, conformément au programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, doivent être encouragées au maximum.
6. Les gouvernements des pays en développement doivent chercher à coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire. Les activités spécifiques à entreprendre conjointement pourraient comprendre: la mise en place de systèmes régionaux d'alerte rapide pour détecter les crises agricoles; des activités communes pour accroître les disponibilités en semences, en engrais et en autres moyens de production dans la région; et éventuellement la création de réserves alimentaires régionales ou sous-régionales.

#### B. Gouvernements des pays développés

1. Les gouvernements des pays développés doivent attacher une importance morale, ainsi qu'économique et politique, à la coopération avec les pays en développement et à la coopération entre eux, pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale.
2. Les gouvernements des pays développés, qu'ils soient exportateurs ou importateurs, doivent considérer les intérêts de l'humanité tout entière quand ils décident par exemple de fixer le niveau des objectifs de la production et des stocks alimentaires. De même, les dispositifs qui protègent les consommateurs nationaux contre les fluctuations des prix sur les marchés internationaux ne doivent pas avoir pour résultat d'aggraver le sort des pays les plus faibles et les plus vulnérables. L'objectif général doit être l'établissement d'un système alimentaire mondial caractérisé par la stabilité et l'équité.
3. Il faut continuer à fournir généreusement aux pays pauvres une aide alimentaire d'urgence et d'autres formes de secours. Par ailleurs, il faut accorder une importance croissante aux mesures propres à empêcher le retour de ces crises dans l'avenir.
4. Les gouvernements des pays développés doivent continuer à rechercher des moyens plus efficaces d'aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à assurer, en période de crise, leurs importations de denrées alimentaires essentielles, ainsi que d'engrais et d'autres moyens de production agricole. Les situations à envisager comprennent une forte pénurie d'approvisionnements sur les marchés internationaux ou une crise économique dans le pays importateur.
5. Pour de nombreux pays en développement, la sécurité alimentaire dépend en grande partie de leur aptitude à exporter des produits agricoles et autres, pour pouvoir importer des denrées alimentaires. Ce fait donne une dimension morale à certains problèmes commerciaux et doit être pris en considération par les gouvernements des pays développés dans les négociations commerciales. Il faut donc chercher à assurer un équilibre raisonnable entre les intérêts nationaux et le bien de l'humanité tout entière.



6. Les gouvernements des pays développés doivent accorder une priorité particulièrement élevée à l'aide aux nations pauvres qui font un effort majeur pour résoudre le problème de la misère rurale, principale cause de la faim et de la malnutrition chronique.

#### IV. ACTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Les organisations non gouvernementales qui se préoccupent de la sécurité alimentaire mondiale peuvent encourager, soutenir et compléter les initiatives des gouvernements, dans les pays tant développés qu'en développement. En particulier, elles peuvent aider à créer dans l'opinion un climat propice aux mesures en faveur de la sécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles initiatives des gouvernements, comme il est suggéré dans ce pacte. En outre, elles peuvent contribuer directement, par des activités opérationnelles et autres, à renforcer la sécurité alimentaire dans diverses parties du tiers monde.

2. Les organisations non gouvernementales des pays développés doivent jouer un rôle de plus en plus actif pour informer le public des problèmes de sécurité alimentaire dans un monde interdépendant. Elles doivent non seulement le sensibiliser aux problèmes immédiats de la faim et de la malnutrition mais aussi lui donner des informations sur des problèmes plus abstraits mais néanmoins importants relatifs à la sécurité alimentaire, comme les répercussions sur le sud des mesures prises par le nord dans les domaines du commerce, du protectionnisme et de l'ajustement économique.

3. Les organisations non gouvernementales du monde entier doivent prendre l'initiative d'organiser des contacts humains plus fréquents entre les pays, spécialement entre ceux qui en sont à des degrés de développement économique différents. Ces initiatives doivent tendre à améliorer la compréhension mutuelle et à ouvrir des possibilités de coopération à des activités pratiques.

#### V. ACTION DES INDIVIDUS

1. L'homme ne doit pas seulement veiller à sa propre sécurité alimentaire et à celle de sa famille. Chaque personne a l'obligation sacrée de se préoccuper de la sécurité alimentaire de ceux qui sont moins fortunés qu'elle. S'abstenir de secourir ceux qui en ont besoin, c'est trahir son devoir envers ses semblables.

2. Au plan pratique, les individus peuvent jouer un rôle particulièrement important en informant le public de la nécessité d'une coopération mondiale en matière de sécurité alimentaire. C'est particulièrement vrai dans les pays du nord où le problème du développement est masqué par les problèmes intérieurs. Les individus provenant de tous les horizons peuvent contribuer à créer une prise de conscience des problèmes alimentaires mondiaux.

3. Dans de nombreux pays en développement, il est indispensable que les travaux agricoles (non seulement les activités des agriculteurs mais aussi celles des chercheurs, des agents de vulgarisation et des autres catégories professionnelles) jouissent d'un plus grand prestige, ce qui exige une modification progressive de l'opinion publique. Les individus doivent prendre l'initiative de créer dans l'opinion un climat plus favorable aux activités liées à la production agricole et alimentaire.

4. Les agriculteurs pris individuellement, dans tous les pays et sous tous les climats, sont le socle indispensable de la sécurité alimentaire. Cependant, l'agriculteur doit non seulement produire des aliments mais aussi pourvoir à la conservation du sol et des autres ressources naturelles qui nous ont été léguées par la nature et par nos ancêtres. L'agriculteur, gardien de la terre, doit la maintenir intacte pour les générations futures, en évitant les pratiques qui favorisent l'érosion ou d'autres formes de destruction.

5. Au nord comme au sud, les gens doivent s'intéresser activement aux efforts déployés par les gouvernements et par les organisations pour promouvoir le développement et la sécurité alimentaire. L'engagement personnel permet de planter les racines du soutien dont les organisations non gouvernementales ont besoin. Les travaux de ces organisations aident à leur tour à intéresser l'opinion publique à l'action des gouvernements. Sans l'intérêt actif de l'homme de la rue, il n'y a pas grand chose à faire. Mais il ne s'agit pas d'un soutien aveugle: la critique peut être constructive. L'ennemi, c'est l'indifférence.

#### IV. LE ROLE DES FORETS DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE

68. Le Comité a examiné la contribution des forêts à la sécurité alimentaire sur la base du document CFS 85/4. Ce document a été rédigé sur la recommandation du Comité FAO des forêts (septième session, mai 1984) pour répondre à la préoccupation de plus en plus vive du Conseil et de la Conférence face à la menace qu'un déboisement excessif fait peser sur les sols et les eaux, base même de la production vivrière. Le Comité s'est félicité de l'inscription de ce point important à son ordre du jour et a demandé que cette question soit réexaminée périodiquement. Il a noté que les forêts contribuent à la sécurité alimentaire par leur rôle de protection de l'environnement, par la création d'emplois et de revenus, en tant que source de bois de feu pour la cuisson des aliments et par les recettes en devises qu'elles procurent.

69. Le Comité a souligné que les problèmes de la production vivrière tiennent pour une bonne part au mode d'utilisation des terres qui aboutit à une dégradation de l'environnement en raison d'un déboisement excessif. Dans les bassins versants des montagnes des zones tropicales, cela n'entraîne pas seulement l'érosion des sols mis à nu mais fait aussi peser une lourde menace sur les terres agricoles situées en aval, provoquant des inondations et des périodes de sécheresse, ainsi que l'envasement des ouvrages d'irrigation. Dans les zones arides et semi-arides, où ce n'est pas l'eau mais le vent qui est la principale cause de l'érosion, la végétation ligneuse non seulement atténue les effets du vent et constitue un réservoir de fourrage durant la saison sèche et les années de sécheresse, mais elle contribue aussi à combattre la sécheresse et la désertification. Dans les vastes zones tropicales aux sols peu fertiles et de structure médiocre, traditionnellement exploités par différents types de culture itinérante, la pression qui s'exerce sur les terres a allongé les périodes de culture et raccourci les jachères, si bien que les sols n'ont plus le temps de retrouver leur fertilité, que les rendements des cultures baissent et que les sols se dégradent rapidement.

70. Le Comité s'est déclaré très préoccupé par l'ampleur du déboisement sous les tropiques. Il est inévitable et nécessaire de continuer à céder des terres forestières à l'agriculture mais cela devrait se faire dans la mesure du possible sur la base d'un transfert planifié, de l'aménagement judicieux des terres et de l'adoption de systèmes stables d'exploitation des sols. Le Comité a souligné que pour empêcher que la base de ressources se dégrade encore et pour mobiliser le potentiel des forêts en vue d'améliorer la production vivrière et la sécurité alimentaire, il faut mieux intégrer l'agriculture et la foresterie. Il a instamment demandé que ces deux types d'activités soient considérés comme des formes interdépendantes, et non pas concurrentes, d'exploitation des terres. Il faudrait resserrer les liens entre l'agriculture et les services forestiers. La recherche interdisciplinaire est nécessaire pour mettre au point des formes novatrices d'utilisation du sol qui débouchent sur des systèmes stables, durables, diversifiés et plus productifs.

71. Le Comité a jugé qu'une attention particulière devrait être accordée à cet égard aux possibilités des systèmes agroforestiers qui associent arbres, cultures et élevage au niveau de l'exploitation. Ces systèmes, outre leurs avantages pour la production et l'environnement, pourraient concourir à la diversification indispensable de la production agricole, d'où des revenus plus stables et plus sûrs. Un délégué a fait connaître l'intérêt que son pays porte à l'agroforesterie et sa capacité de concourir à la conception et à la réalisation de systèmes agroforestiers en vue d'une sécurité alimentaire durable.

72. Le Comité a recommandé que la FAO accroisse ses activités dans le domaine des systèmes associant forêts, cultures et élevage et réunisse un maximum d'informations à ce sujet. Il a aussi instamment prié la FAO de continuer à surveiller la dégradation des ressources forestières. Beaucoup de délégations ont estimé que les ressources dont dispose le Département des forêts devraient être accrues afin de l'aider dans l'accomplissement de cette tâche, alors que certaines autres ont jugé que ce renforcement devrait être obtenu grâce à une redistribution des ressources conformément aux priorités. Le Comité a noté que les propositions relatives au programme forestier de la FAO pour l'exercice 1986-87 prévoient déjà une augmentation sensible des activités directement liées au rôle des forêts dans la sécurité alimentaire.

73. Le Comité a souligné que le problème du déboisement excessif trouve surtout son origine dans l'immense misère de la population rurale. Pour aboutir, les programmes visant à stopper la dégradation de l'environnement due au déboisement doivent s'attaquer au problème de la pauvreté et des pressions que cela entraîne sur les forêts et les terres. Le Comité a appelé l'attention sur la contribution de la foresterie et des activités forestières à l'accroissement des revenus ruraux. Il a également évoqué les problèmes plus vastes auxquels il faudrait s'attaquer pour assurer à la population un accès équitable aux ressources en terres et en forêts et lui donner des motivations suffisantes pour promouvoir une utilisation rationnelle des terres.

74. Le Comité a également noté que, dans nombre de pays, les produits naturels de la forêt, qu'il s'agisse d'animaux ou de végétaux, contribuent beaucoup plus qu'on ne le pense généralement à l'alimentation. Les plantes forestières sauvages fournissent un complément : nutritionnel précieux à des régimes alimentaires fondés sur quelques rares denrées de base - voire une seule - et les animaux de la forêt constituent souvent une bonne part de l'apport en protéines animales. Le Comité s'est tout particulièrement inquiété de la disparition de certaines espèces à la suite de la destruction et de la dégradation des forêts tropicales et il a appelé l'attention sur le fait que ces forêts constituent la plus grande réserve mondiale de matériel génétique, y compris les parents sauvages de plantes vivrières de base particulièrement importantes.

75. La place particulière du bois de feu en tant que source principale d'énergie pour la cuisson des aliments dans le tiers monde a été soulignée avec force. Plus d'un milliard de personnes se trouvent déjà dans une situation telle que l'actuel niveau d'utilisation du bois de chauffage ne pourra être soutenu compte tenu des ressources encore disponibles. Le Comité a approuvé la priorité élevée accordée aux programmes cherchant à augmenter les disponibilités de bois de feu pour améliorer la sécurité alimentaire. Les services forestiers doivent être renforcés afin d'être en mesure de soutenir de tels programmes.

76. Le Comité a également appelé l'attention sur l'importance économique du bois d'oeuvre et des autres produits de la forêt, qui constituent une source à la fois de revenus locaux et de devises. Il est nécessaire de maintenir l'équilibre entre la valeur écologique et la valeur économique de la forêt. C'est en négligeant ce dernier aspect qu'on a découragé les investissements dans le secteur forestier.

77. Le Comité a souligné qu'il faut redoubler d'efforts pour améliorer la formation et l'éducation et sensibiliser l'opinion publique. Il a insisté sur l'importance de faire prendre conscience à toutes les couches de la population de l'utilité des forêts pour la sécurité alimentaire et il a approuvé les activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la forêt, qui ont pour but de mettre en évidence l'importance des ressources forestières et de sensibiliser l'opinion aux problèmes posés par le déboisement excessif et la dégradation des forêts.

#### V. EXAMEN DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

78. Le Comité a examiné le fonctionnement du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture sur la base des documents CFS 85/5 et CFS 85/Inf.6 du Secrétariat. Il a appuyé avec force les activités du Système. Depuis sa mise en place, il y a dix ans, cet instrument irremplaçable a parfaitement joué son rôle: surveiller en permanence l'état des cultures aux niveaux mondial et national et alerter la communauté internationale chaque fois qu'il y a un risque de pénurie alimentaire. Les différents rapports publiés par le Système ont été jugés d'une grande utilité pratique par les gouvernements des pays développés comme des pays en développement. En particulier, le Comité a félicité le Directeur général qui a lancé rapidement l'alerte face à l'imminence d'une crise alimentaire en Afrique, en fournissant des évaluations de la situation, et il a aussi rendu hommage au Système pour ses rapports sur l'Afrique.

79. Le Comité a noté que le Système a été établi sur la base des recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation (Résolution XVI), à savoir: surveiller en permanence l'offre et la demande alimentaires dans le monde; identifier les pays ou régions qui sont sur le point de connaître de graves pénuries alimentaires ainsi qu'une aggravation de leur situation nutritionnelle, et évaluer leurs besoins éventuels d'aide alimentaire d'urgence; contribuer au bon fonctionnement de l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale. Le Comité a réaffirmé que la FAO est l'organisation la mieux à même de faire fonctionner et de superviser le Système.

80. Le Comité a noté que le Système est beaucoup plus mis à contribution que la dernière fois qu'il avait examiné son fonctionnement, ce qui tient à la situation alimentaire critique de beaucoup de pays en développement, notamment en Afrique. Il s'est félicité que le Système ait pu répondre avec souplesse à l'évolution des disponibilités alimentaires mondiales ces dernières années et affecter une plus grande part de ses ressources à la surveillance de la situation et des perspectives des disponibilités alimentaires dans les pays qui sont exposés à des pénuries.

81. Le Comité a estimé que des progrès satisfaisants ont été faits pour améliorer l'efficacité du Système conformément aux recommandations de sa quatrième session. Il a pris note avec satisfaction des améliorations dans les domaines suivants: méthodes d'évaluation des effets des conditions météorologiques sur les cultures, techniques de stockage, d'analyse et de transmission des données, surveillance de denrées alimentaires autres que les céréales, par exemple les légumineuses, les plantes racines et les tubercules.

82. Malgré ces progrès, le Comité a reconnu que l'on pouvait encore beaucoup améliorer le Système. Il a jugé nécessaire d'améliorer la base de données ainsi que la qualité et l'actualité des informations communiquées au Système. Il a demandé instamment à tous les gouvernements de participer au Système et de lui fournir toutes les données dont il a besoin pour son bon fonctionnement.

83. Le Comité a appuyé les activités entreprises par la FAO pour trouver les moyens de surmonter les différents obstacles au bon fonctionnement du Système. Il a noté que des mesures sont envisagées pour renforcer les procédures relatives aux rapports de terrain, pour améliorer la base de données sur les aliments de base autres que les céréales, pour surveiller plus efficacement d'autres indicateurs qui peuvent permettre de déceler en temps utile les signes avant-coureurs de pénuries alimentaires et pour resserrer les liens avec les organisations non gouvernementales travaillant dans les pays vulnérables.

84. Le Comité a insisté pour que le Système soit encore renforcé afin qu'il puisse répondre aux demandes sans cesse plus nombreuses qu'il reçoit. A cet égard, il a noté que le Conseil de la FAO, à sa 86ème session, a "accepté la proposition du Directeur général tendant à prendre toutes les mesures possibles pour renforcer le Système pendant l'exercice en cours comme dans le prochain programme de travail et budget". Le Comité a pleinement appuyé les propositions du Directeur général visant à renforcer le Système en 1986-87, mesure considérée comme hautement prioritaire. Il a considéré que ces propositions permettraient d'intensifier l'évaluation sur place de l'état des cultures et des perspectives des approvisionnements alimentaires dans les pays en développement, en particulier en Afrique, de resserrer les liens avec les institutions locales dans les pays vulnérables, de mieux identifier les populations touchées et évaluer l'aide dont elles ont besoin, et d'améliorer la communication des informations ainsi rassemblées aux gouvernements, aux organismes internationaux et à l'opinion publique.

85. Le Comité a apprécié et fait siennes plusieurs suggestions utiles qui ont été formulées à la Consultation d'experts organisée par la FAO en mars 1985; elles permettraient d'améliorer les méthodes utilisées par le Système pour évaluer la situation des approvisionnements et estimer les besoins d'aide alimentaire. Le Comité a recommandé que le Secrétariat examine attentivement ces suggestions. Il a estimé que certaines des améliorations proposées pourraient être appliquées sans tarder, tandis que d'autres ne peuvent l'être qu'à plus long terme. Les représentants des pays ayant participé à la Consultation se sont félicités de l'occasion qui leur avait été donnée de se concerter et d'instaurer une coopération technique plus étroite pour la surveillance des approvisionnements alimentaires et l'évaluation des besoins.

86. Le Comité a souligné que le travail doit se poursuivre en vue de mettre au point des méthodes pratiques pour l'évaluation des besoins d'aide alimentaire, en distinguant entre besoins "structurels" et besoins "d'urgence", ainsi que pour l'estimation de la capacité d'importation commerciale. D'autres mesures qui permettraient de renforcer encore le Système ont été citées: surveillance des signes avant-coureurs de la famine, amélioration de la collecte et de l'analyse des informations sur les prix alimentaires, utilisation accrue de la surveillance par satellite, compte dûment tenu de la nécessité de faire davantage de vérifications au sol, réunions de travail pour promouvoir les échanges d'informations sur le fonctionnement des systèmes d'alerte rapide. Certaines délégations ont mis en garde contre toute précipitation dans le domaine de la télédétection, car les vérifications au sol peuvent être très onéreuses et la rentabilité des activités risque d'en pâtir. Un délégué a offert de partager l'expérience et les compétences spécialisées acquises par son pays dans le domaine de la surveillance par satellite.

87. Le Comité a noté avec satisfaction que la qualité des publications du Système ne cesse de s'améliorer. Des suggestions précises ont été faites par certains délégués pour la transmission d'informations qui amélioreraient l'utilité pratique des rapports.

88. Le Comité a estimé que les systèmes nationaux d'alerte rapide sont un moyen pratique et économique d'accroître la capacité des pays à faire face aux pénuries alimentaires et qu'il faut que les gouvernements des pays en développement créent ou renforcent leurs systèmes nationaux d'alerte rapide et de prévision des récoltes, comme cela a déjà été recommandé par le Comité à ses deuxième, quatrième et sixième sessions. De l'avis du Comité, cela est particulièrement important pour les pays en développement dont les approvisionnements alimentaires sont souvent menacés, en particulier pour les pays d'Afrique sensibles à la sécheresse. Le Comité a aussi souligné qu'il faut fournir une aide extérieure technique et financière à ces pays pour la mise en place de systèmes d'alerte rapide.

89. Le Comité a noté que la FAO a déjà aidé plusieurs pays en développement ainsi qu'un groupement régional à concevoir et mettre en place de tels systèmes ou à les améliorer et il a recommandé que, sur demande, cette assistance soit accordée à d'autres pays en développement, auquel cas des ressources financières supplémentaires, pourraient être nécessaires. Plusieurs délégués de pays recevant déjà un appui technique de la FAO pour le fonctionnement de leurs systèmes nationaux d'alerte rapide ont rendu hommage à l'Organisation pour son aide.

90. Le Comité est convenu de continuer à examiner périodiquement le fonctionnement du Système afin d'étudier les faits nouveaux et les priorités du programme.

#### VI. RAPPORT DE LA SESSION

91. Le Comité a noté que le rapport de la session sera communiqué au Conseil mondial de l'alimentation, à sa onzième session, conformément à l'Article XXXIII.7 du Règlement général de l'Organisation et à la Résolution XXII de la Conférence mondiale de l'alimentation.

#### VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

92. Le Comité a noté qu'aux termes de son mandat, il doit normalement se réunir deux fois par exercice biennal, mais qu'il peut tenir des sessions supplémentaires si les aléas de la sécurité alimentaire le justifient. Il est convenu de tenir sa onzième session au siège de la FAO, à Rome, en avril 1986, la date exacte devant être fixée par le Directeur général en consultation avec le Président, compte tenu du calendrier des autres réunions.

#### VIII. AUTRES QUESTIONS

93. Le Comité a apprécié le film intitulé "The Forgotten Farmers: Women and Food Security", qui a été projeté au cours de la session. Il a félicité la FAO en estimant que ce film, fort instructif, vient à point nommé, au moment où l'on s'apprête à convoquer la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: Egalité, Développement et Paix. Sans que cela contredise leur appréciation d'ensemble du film, certains délégués ont observé qu'à leur sens l'image donnée des femmes aurait été moins anonyme si elles avaient été présentées sur la toile de fond des situations et des expériences particulières qui sont celles de leurs pays respectifs. Le

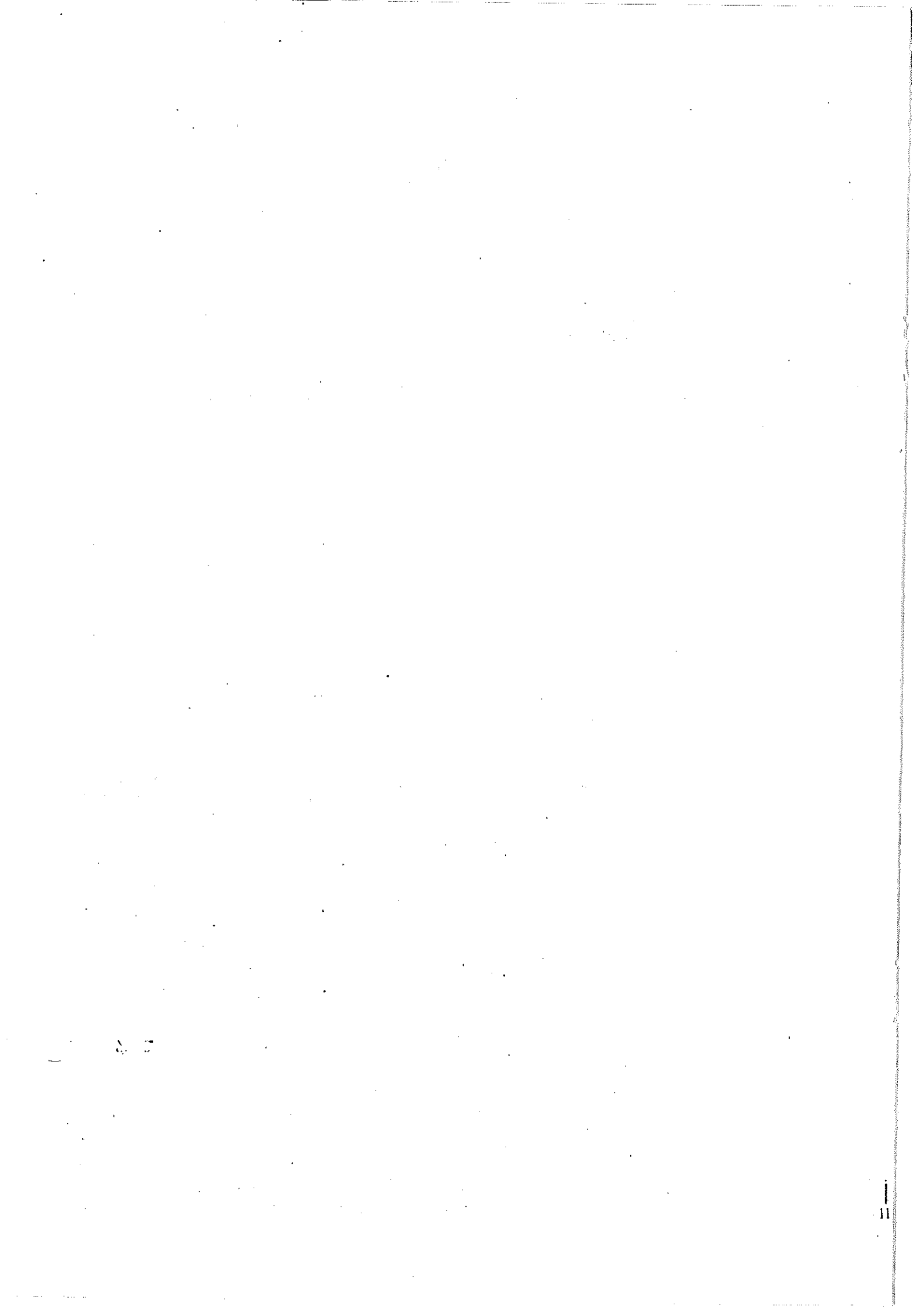
CL 87/10

Comité a été informé que le film sera disponible, d'ici environ deux mois, dans toutes les langues officielles de l'Organisation et qu'une copie en sera fournie aux gouvernements des Etats Membres intéressés. De l'avis de plusieurs délégués, ce film sera très utile pour les groupes de formation et de débat, et pour les vulgarisateurs s'occupant des problèmes de la femme en agriculture. Il a été suggéré qu'un groupe de travail soit chargé de trouver des moyens non seulement d'améliorer la situation des femmes en tant que productrices agricoles mais aussi de valoriser leur statut économique et social. Le Comité a été informé qu'un groupe de travail interdivisionnaire a déjà été créé au sein du Département des politiques économiques et sociales de la FAO pour étudier la question.

94. Les délégués ont suggéré plusieurs thèmes que le Comité pourrait aborder à ses futures sessions, notamment: le rôle des marchés dans l'amélioration de la sécurité alimentaire; les pêches et la sécurité alimentaire; l'agriculture d'exportation et la sécurité alimentaire, l'incidence des structures et des politiques foncières sur la sécurité alimentaire; la sécurité alimentaire dans le contexte du Programme d'action de la CMRADR; la sécurité alimentaire et le rôle croissant des grosses sociétés agro-commerciales dans l'agriculture des pays développés comme des pays en développement; les structures institutionnelles et les pratiques du commerce international des céréales et la sécurité alimentaire; l'incidence des politiques commerciales des pays développés sur la sécurité alimentaire.

ORDRE DU JOUR

- I. QUESTIONS D'ORGANISATION
  - a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
  - b) Composition du Comité
- II. EVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET EVOLUTION RECENTE DES POLITIQUES
- III. SUIVI DU RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE
  - a) Rapport du Colloque sur la sécurité alimentaire mondiale
  - b) Evaluation de la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire mondiale
  - c) Système intérimaire de réserves alimentaires nationales: mécanismes existants pour répondre aux besoins urgents d'importation des pays à bas revenu et à déficit vivrier
  - d) Pacte mondial de sécurité alimentaire
- IV. ROLE DES FORETS DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE
- V. EXAMEN DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
- VI. AUTRES QUESTIONS
  - a) Organisation de la onzième session
  - b) Questions diverses
  - c) Rapport au Conseil de la FAO



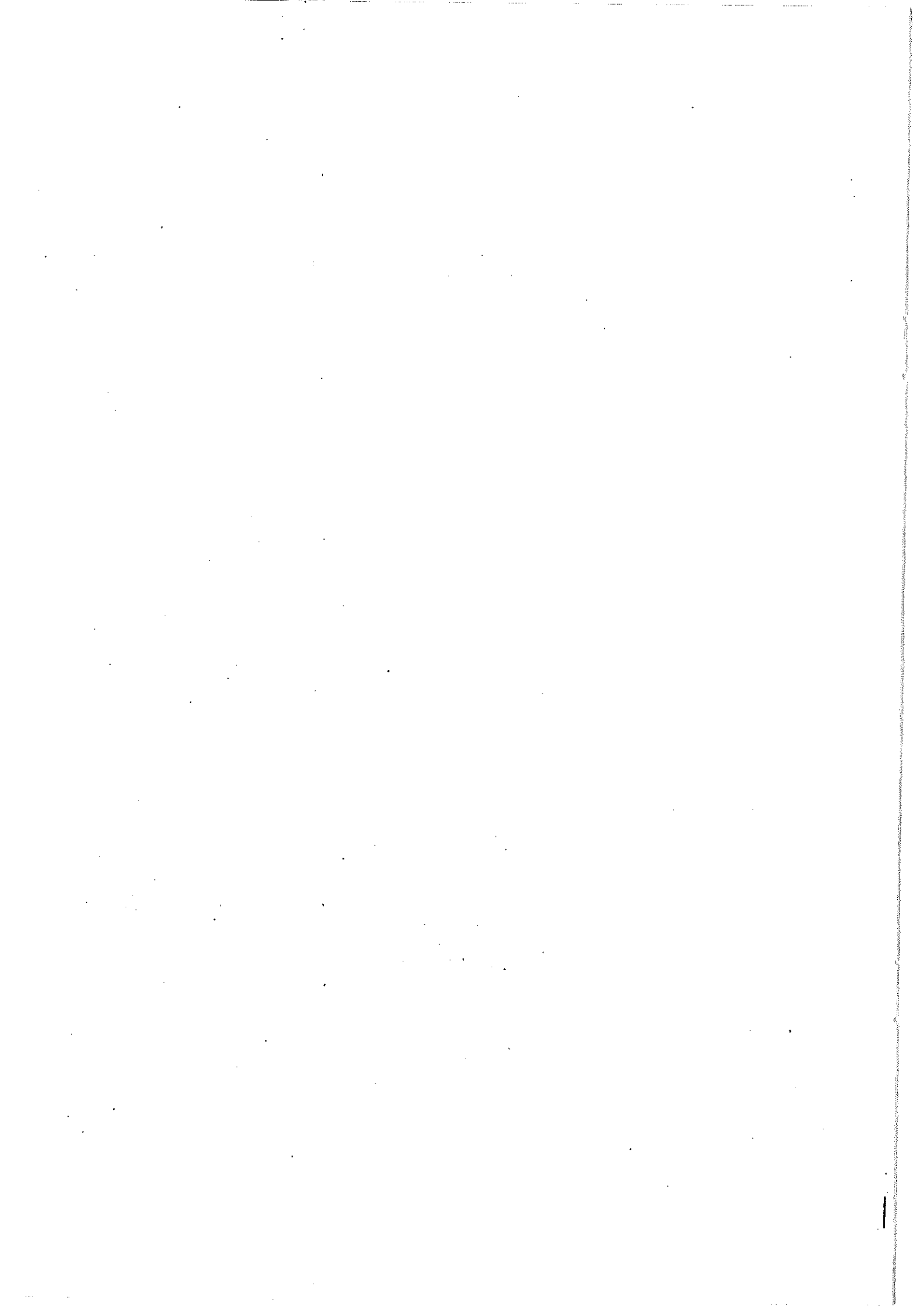


## ANNEXE B

COMPOSITION DU COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

(au 17 avril 1985)

Afghanistan	Ghana	Norvège
Algérie	Grèce	Nouvelle-Zélande
Allemagne (Rép.féd.d')	Guatemala	Ouganda
Angola	Guinée	Pakistan
Argentine	Guinée-Bissau	Panama
Australie	Haïti	Pays-Bas
Autriche	Honduras	Pérou
Bangladesh	Hongrie	Philippines
Belgique	Inde	Portugal
Bénin	Indonésie	République centrafricaine
Bolivie	Iraq	République dominicaine
Burkina Faso	Irlande	Roumanie
Burundi	Israël	Royaume-Uni
Cameroun	Italie	Sao Tomé-et-Principe
Canada	Jamaïque	Sénégal
Cap-Vert	Japon	Sierra Leone
Chili	Jordanie	Somalie
Chypre	Kenya	Soudan
Colombie	Koweït	Sri Lanka
Congo	Lesotho	Suède
Corée (Rép.de)	Liban	Suisse
Corée (Rép.pop.dém.de)	Libéria	Suriname
Costa Rica	Libye	Tanzanie
Côte-d'Ivoire	Madagascar	Thaïlande
Cuba	Malawi	Trinité-et-Tobago
Danemark	Mali	Tunisie
Egypte	Malte	Turquie
El Salvador	Maroc	Uruguay
Emirats arabes unis	Mauritanie	Venezuela
Equateur	Mexique	Viet Nam
Espagne	Mozambique	Yémen (Rép.arabe du)
Etats-Unis d'Amérique	Namibie	Yémen (Rép.dém.pop.du)
Ethiopie	Nicaragua	Yougoslavie
Finlande	Niger	Zaïre
France	Nigéria	Zambie
Gabon		



APPENDIX C

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS  
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS  
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

Chairman/Président/Presidente:

Tanwir Ahmed (Pakistan)

Vice-Chairmen/Vice-Présidents/Vicepresidentes:

Guillermo E. González (Argentina)  
L. Hertog (Netherlands)  
V. Isarankura (Thailand)

MEMBERS OF THE COMMITTEE  
MEMBRES DU COMITE  
MIEMBROS DEL COMITE

<p><b>AFGHANISTAN - AFGANISTAN</b> Delegate M. LATIF - BALUCH ZADAH Chargé d'affaires Embassy of Afghanistan</p>	Rome	<p><b>BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA</b> Délégué ROGER MARTIN Ambassadeur de Belgique auprès de la FAO Représentation permanente</p>	Rome
<p><b>ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA</b> Délégué ALIM BENATTALAH Représentant permanent adjoint Ambassade d'Algérie</p>	Rome	<p>Suppléant MARCEL VANDEPUTTE Ingénieur en chef-Directeur Ministère de l'Agriculture</p>	Bruxelles
<p><b>ANGOLA</b> Délégué Mme JOSEFA CRUZ Premier Secrétaire Ambassade d'Angola</p>	Rome	<p>Mme BEATRIX VAN HEMELDONCK Représentant permanent adjoint</p>	Rome
<p><b>ARGENTINA</b> Delegado GUILLERMO E. GONZALEZ Representante Permanente ante la FAO Embajada de Argentina</p>	Roma	<p><b>BENIN</b> Délégué BOUKARY IDRISOU Office national des céréales</p>	Cotonou
<p>Suplente DANTE F. MARSICO Consejero Agrícola Embajada de Argentina</p>	Roma	<p>Suppléant COMLANVI PATRICE LOGOSSOU Chef Service coordination des aides extérieures</p>	Cotonou
<p>CARLOS SERSALE DI CERISANO Representante alterno ante la FAO Embajada de Argentina</p>	Roma	<p><b>BOLIVIA - BOLIVIE</b> GUSTAVO ALIAGA Representante Permanente ante la FAO</p>	Roma
<p><b>AUSTRALIA - AUSTRALIE</b> Delegate DAVID R. GREGORY Counsellor (Agriculture) Embassy of Australia</p>	Rome	<p>Suplente GUILLERMO SALCEDO JIMENEZ Segundo Secretario</p>	Roma
<p>Alternate MICHAEL COMMINS Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of Australia</p>	Rome	<p><b>BURKINA FASO</b> Délégué GANSORE LAZARE Chargé d'Affaires A.I. Ambassade du Burkina Faso</p>	Rome
<p><b>AUSTRIA - AUTRICHE</b> Delegate H. LAUBE Ambassador to FAO Permanent Representation to FAO</p>	Rome	<p><b>BURUNDI</b> ALBERT MBESHERUBUSA Directeur de Cabinet du Ministère de l'agriculture et de l'élevage</p>	Bujumbura
<p><b>BANGLADESH</b> Delegate AKM KAMAL UDDIN CHOUDHURY Secretary, Ministry of Food Government of Bangladesh</p>	Dhaka	<p>VENAUT KAKUNZE Directeur de la Laiterie Centrale</p>	Bujumbura
<p>Alternate S.M. MATIUR RAHMAN Commercial and Economic Counsellor Embassy of Bangladesh</p>	Rome	<p><b>CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN</b> Délégué SOLOMON NFOR GWEI Vice-Ministre de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture</p>	Yaoundé
		<p>Suppléant NKAKE NDOLO MARTIN Inspecteur général Ministère de l'agriculture</p>	Yaoundé
		<p>MAURICE TANKOU Sous-Directeur de la production et des Communications Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire</p>	Yaoundé
		<p>F. SABAL-LECCO Ambassadeur du Cameroun auprès du gouvernement italien Ambassade du Cameroun</p>	Rome

<b>CANADA</b>		<b>COSTA RICA</b>	
Delegate		Delegado	
G.H. MUSGROVE	Rome	CARLOS di MOTTOLA BALESTRA	Roma
Permanent Representative to FAO		Representante Permanente ante la FAO	
Embassy of Canada		Suplente	
Alternate		Ms. YOLANDA GAGO DE SINIGAGLIA	Roma
R.D.H. SALLERY	Rome	Representante Permanente Alterno	
Alternate Permanent Representative to FAO		<b>CUBA</b>	
Embassy of Canada		Delegado	
F. WARREN MAJOR	Ottawa	LEOPOLDO ARIZA HIDALGO	Roma
International Liaison Service		Embajador ante la FAO	
Agriculture Canada		Suplente	
DAVID HUTTON	Hull	Ms. GRAFILA SOTO CARRERO	La Habana
Director Multilateral Branch -		Especialista de Organismos	
Canadian International		Económicos Internacionales	
Development Agency		Comité Estatal de Colaboración	
		Económica	
<b>CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE</b>		PEDRO REYNALDOS DUENAS	Roma
Délégué		Tercer Secretario	
A. RODRIGUES PIRES	Rome	Representante de Cuba ante la FAO	
Ambassadeur auprès de la FAO		<b>CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE</b>	
Suppléant		Delegate	
Mme M. de LOURDES DUARTE	Rome	FOTIS G. POULIDES	Rome
Attaché agricole à la		Ambassador to FAO	
Représentation permanente		Permanent Representation to FAO	
<b>CHILE - CHILI</b>		Alternate	
JULIO JARA	Roma	GEORGE F. POULIDES	Rome
Embajador ante la FAO		Alternate Permanent Representative	
Suplente		Permanent Representation to FAO	
Ms. MAGDALENA BALDUZZI	Roma	Advisor	
Representante alterno ante la FAO		HARIS ZANNETIS	Rome
<b>COLOMBIA - COLOMBIE</b>		Agricultural Attaché	
Delegado		Permanent Representation to FAO	
G. BULA HOYOS	Roma	<b>DEMOCRATIC PEOPLES'S REPUBLIC OF KOREA -</b>	
Embajador ante la FAO		<b>REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE -</b>	
Suplente		<b>REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA</b>	
RICARDO MARTINEZ MUNOZ	Roma	Alternate	
Ministro Consejero		YUN SU CHANG	Rome
Representación Permanente de Colombia		Third Secretary of the Permanent	
ante la FAO		Representation of the D.P.R.	
Ms. ROSA AMELIA SUAREZ MELO	Roma	of Korea to FAO	
Primer Secretario		CHYONG YUN HYONG	Rome
Representante Permanente alterno		Third Secretary of the Permanent	
<b>CONGO</b>		Representation of the D.P.R.	
Délégué		of Korea to FAO	
JOSEPH TCHICAYA	Rome	<b>DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA</b>	
Ambassadeur de la Rép. populaire		Delegate	
du Congo auprès de la FAO		JOHN GLISTRUP	Rome
Suppléant		Permanent Representative to FAO	
MICHEL MOMBOULI	Rome	Embassy of Denmark	
Représentant permanent adjoint		JOERGEN SKOVGAARD NIELSEN	Copenhagen
du Congo auprès de la FAO		Head of Division	
MOUANGA ALPHONSE	Rome	Ministry of Agriculture	
Attaché financier		Alternate	
Représentation Permanente du Congo		VICTOR HJORT	Rome
auprès de la FAO		Alternate Permanent Representative	
JOSEPH KOUANGO	Brazzaville	Embassy of Denmark	
Directeur Projet PAM		LARS FAABORG-ANDERSEN	Copenhagen
		Head of Section	
		Ministry of Foreign Affairs	

<b>ECUADOR - EQUATEUR</b>			
Delegado			
ALFREDO LUNA	Roma		
Embajador ante la FAO			
Suplente			
LAUTARO POZO MALO	Roma		
Segundo Secretario de la Embajada del Ecuador			
HUGO MORA	Roma		
Consejero Comercial del Ecuador en Italia			
<b>EGYPT - EGYPTE - EGIPTO</b>			
Delegate			
SAMIR EL-HATTAB	Rome		
Alternate Permanent Representative Embassy of the Arab Republic of Egypt			
<b>EL SALVADOR</b>			
Delegado			
IVO P. ALVARENGA	Roma		
Embajador ante la FAO Embajada de El Salvador			
Suplente			
Ms. M.E. JIMENEZ	Roma		
Representante Permanente Alterno ante la FAO, Embajada de El Salvador			
<b>ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA</b>			
Delegate			
ASSEFA YILALA	Rome		
Alternate Permanent Representative to FAO			
Alternate			
MAKONNEN DAGNE	Addis Ababa		
Head, Food Security Unit Relief and Rehabilitation Commission			
<b>FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA</b>			
Delegate			
SEPPO KOIVULA	Helsinki		
Director of Foreign Trade Department of Finnish State Granary			
Alternate			
CARL ARNE HARTMAN	Rome		
Permanent Representative A.I. to FAO Embassy of Finland			
<b>FRANCE - FRANCIA</b>			
Délégué			
JACQUES HENRI POSIER	Rome		
Représentant permanent auprès de la FAO			
Suppléant			
JEAN-POL NEME	Rome		
Attaché scientifique Représentation permanente auprès de la FAO			
JEAN-MARIE TRAVERS	Paris		
Chargé de mission, Direction des Nations Unies et des organisations internationales Ministère des relations extérieures			
Conseiller			
GUY FRADIN			
Chef du Bureau de la coopération internationale, Ministère de l'agriculture			
<b>GABON</b>			
Délégué			
J. FIDELE NEGUEMA-NZE	Rome		
Ambassadeur auprès de la FAO			
<b>GERMANY, FED. REP. - ALLEMAGNE, REP. FED. ALEMANIA, REP. FED.</b>			
Delegate			
P. BARON	Bonn		
Counsellor, Ministry of Food, Agriculture and Forestry			
Alternate			
H. WETZEL	Bonn		
Deputy Head of Division Federal Ministry of Economic Cooperation			
J. P. ROLLIN	Bonn		
Assistant Head of Division Federal Foreign Office			
WOLFGANG BOEHNKE	Rome		
Attaché Embassy of Federal Republic of Germany			
<b>GHANA</b>			
Delegate			
E. A. TEIKO OPARE-ARYEE	Accra		
Principal Assistant Secretary Ministry of Agriculture			
Alternate			
HORATIO MENDS	Rome		
Permanent Representative to FAO Embassy of Ghana			
<b>GREECE - GRECE - GRECIA</b>			
Delegate			
PANAYOTIS G. SCALIERIS	Rome		
Ambassador, Permanent Representation to FAO			
Alternate			
VASSILIOS VASSALOS	Athens		
Counsellor International Economic Organizations Division Ministry of Foreign Affairs			
NICOLAS A. SALTAS	Rome		
Deputy Permanent Representative to FAO			
Ms. ZABETTA IERONIMAKI	Rome		
Attaché Permanent Representation to FAO			
<b>GUATEMALA</b>			
Delegado			
HECTOR U. LOPEZ FUENTES	Roma		
Embajador Embajada de Guatemala			
<b>GUINEA - GUINEE</b>			
Délégué			
IBRAHIMA KABA	Rome		
Représentant adjoint auprès de la FAO Ambassade de Guinée			

<b>GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU</b>			
Délégué			
CARLOS SCHWARZ DA SILVA	Bissau		
Directeur de la Recherche Agronomique			
IBRAHIMA DIEME	Bissau		
Directeur de la Sécurité Alimentaire			
<b>HONDURAS</b>			
Delegado			
EDGARDO DUMAS-RODRIGUEZ	Roma		
Embajador			
Ms. ZUNIGA DE SANDOVAL	Roma		
Representante Permanente Alterno ante la FAO			
Suplente			
NICK W. ATALA	Roma		
Primer Secretario			
Representante Permanente Alterno ante la FAO			
<b>HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA</b>			
Delegate			
LAJOS ZELKO	Rome		
Permanent Representative to FAO			
Alternate			
T. SZANYI	Rome		
Assistant to the Permanent Representative to FAO			
I. MUNKA	Budapest		
Secretary-General			
Hungarian National Committee for UN Food Organizations			
Z. KÁLMÁN	Budapest		
Senior Officer			
Hungarian National Committee for UN Food Organizations			
<b>INDIA - INDE</b>			
Delegate			
T.U. VIJAYSEKHARAN	New Delhi		
Secretary (Food)			
HOMI J.H. TALEYARKHAN			
Ambassador to FAO			
Alternate			
R.C. GUPTA	Rome		
Minister (Agriculture)			
Embassy of India			
<b>INDONESIA - INDONESIE</b>			
Delegate			
SADDIK ISMAIL	Jakarta		
National Logistic Agency			
Alternate			
SUHARYO HUSEN	Rome		
Agricultural Attaché			
Embassy of Indonesia			
ADANG HARTAWAN	Rome		
Chief, Economic Section			
Embassy of Indonesia			
HIDAYAT GANDA ATMADJA	Rome		
Assistant Agricultural Attache			
Embassy of Indonesia			
<b>IRAQ</b>			
Delegate			
BASHIR ALWAN HUMADI	Rome		
Alternate Representative to FAO			
<b>IRELAND - IRLANDE - IRLANDA</b>			
Delegate			
Ms. NUALA RAYEL	Rome		
Deputy Permanent Representative to FAO			
<b>ISRAEL</b>			
Delegate			
ELIAHOU DOUEK	Rome		
Permanent Representative to FAO			
Embassy of Israel			
<b>ITALY - ITALIE - ITALIA</b>			
Delegato			
MARCO FRANCISCI di BASCHI	Roma		
Representante Permanente d'Italia presso la FAO			
Ms. ANNA DELLA CROCE di DOJOLA	Roma		
Rappresentante Permanente Aggiunto presso la FAO			
ANTONIO PEROVICH	Roma		
Ministero Agricoltura e Foreste			
Ms. ANGELA MILANO	Roma		
Economica Prodotti Agricoli			
GIOVANNI PREVITI	Roma		
Ragioneria Gen. Stato			
Ministero del Tesoro			
MS. MARIA GRAZIA SCAGLIA	Roma		
Dipartimento Coop. Sviluppo			
Ministero Affari Esteri			
<b>IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE - COSTA DE MARFIL</b>			
Délégué			
DANIEL KONAN YOMAN	Rome		
Conseiller			
Ambassade de Côte-d'Ivoire			
<b>JAPAN - JAPON</b>			
Delegate			
KOSEI SHIOZAWA	Rome		
Permanent Representative to FAO			
Embassy of Japan			
Alternate			
TAKAKATA OKAMOTO	Tokyo		
Assistant Director			
International Cooperation Division			
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries			
TAKAMICHI OKABE	Tokyo		
Alternate Assistant Director			
Economic Affairs Division			
United Nations Bureau			
Ministry of Foreign Affairs			
HIROSHI NAKAGAWA	Rome		
Alternate Permanent Representative to FAO			
Embassy of Japan			

<b>KENYA</b>			
Delegate			
J. MUTHAMA	Rome		
Ambassador to FAO			
Alternate			
P. M. AMUKOA	Rome		
Alternate Permanent Representative to FAO			
S.P. LESHORE	Rome		
Alternate Permanent Representative to FAO			
<b>KOREA, REP. OF - COREE, REP. DE - COREA, REP. DE</b>			
Delegate			
KOO BUM SHIN	Rome		
Agricultural Attaché Embassy of Republic of Korea			
<b>KUWAIT</b>			
Delegate			
Miss F.J. HAYAT			
Agriculture Affairs and Fish Resources Authority	Kuwait		
<b>LEBANON - LIBAN - LIBANO</b>			
Delegate			
MOUNIR KHORAYCH	Rome		
Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of Lebanon			
<b>LESOTHO</b>			
Delegate			
C.S. CHOBOKOANE	Maseru		
Director of Food and Nutrition Coordinating Office			
Alternate			
T.E. KITLELEI	Rome		
Counsellor Embassy of Lesotho			
<b>LIBERIA</b>			
Delegate			
DOMINIC BALLAYAN	Rome		
Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of Liberia			
<b>LIBYA - LIBYE - LIBIA</b>			
Delegate			
BASHIR M. SAID	Rome		
Permanent Representative to FAO			
<b>MADAGASCAR</b>			
Délégué			
APOLINAIRE ANDRIATSIAFAJATO	Rome		
Représentant permanent de la R.D.M. auprès de la FAO Ambassade de Madagascar			
Suppléant			
RAPHAEL RABE	Rome		
Représentant permanent adjoint Ambassade de Madagascar			
<b>MALAWI</b>			
Delegate			
R. S. W. NKAONJA		Lilongwe	
Assistant Chief Forestry Officer Forestry Department			
<b>MALI</b>			
Délégué			
Mr. SOW		Paris	
Premier Conseiller Ambassade du Mali à Paris			
<b>MALTA - MALTE</b>			
Delegate			
ADRIAN GAUCI		Rome	
First Secretary Embassy of Malta			
<b>MAURITANIA - MAURITANIE</b>			
Délégué			
M. OUTD BABETTA		Nouakchott	
Commissaire adjoint à la sécurité alimentaire			
<b>MEXICO - MEXIQUE</b>			
Delegado			
JORGE DE LA VEGA DOMINGUEZ		México	
Coordinador General Programa Nacional Alimentación			
Suplente			
JOSE R. LOPEZ PORTILLO ROMANO		Roma	
Representante Permanente ante la FAO			
Ms. MERCEDES RUIZ ZAPATA		Roma	
Segundo secretario			
CARLOS TELLO DIAZ		Roma	
Asesor de Agricultura			
<b>MOROCCO - MAROC - MARRUECOS</b>			
Délégué			
MOHAMED BENNIS		Rome	
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Ambassade du Maroc			
<b>NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS</b>			
Delegate			
L. Th. B. HERTOOG		Rome	
Permanent Representative to FAO			
Alternate			
S. VAN VOORST		The Hague	
Ministry of Foreign Affairs Food Programmes Section			
C.B. HOUTMAN		The Hague	
Ministry of Agriculture and Fisheries Directorate for Development Cooperation			
P.A.L. DE RIJK		The Hague	
Ministry of Agriculture and Fisheries Directorate for International Economic Affairs			



<b>NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA ZELANDIA</b>		<b>PHILIPPINES - FILIPINAS</b>	
Delegate		Delegate	
J.D.L. RICHARDS	Rome	HORACIO CARANDANG	Rome
Permanent Representative to FAO		Agricultural Attaché	
Embassy of New Zealand			
Alternate		<b>PORTUGAL</b>	
E.M. CRAWSHAW	Rome	Delegate	
Permanent Representative to FAO		M. ANTONIO DE ALMEIDA RIBEIRO	Rome
Embassy of New Zealand		Permanent Representative to FAO	
		Embassy of Portugal	
<b>NICARAGUA</b>		<b>ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA</b>	
Delegado		Délégué	
H. CARRION	Roma	ION M. ANGHEL	Rome
Representante Permanente ante la FAO		Représentant permanent suppléant	
Embajada de Nicaragua		de la Roumanie auprès de la FAO	
Suplente		<b>SENEGAL</b>	
Ms. V. ESPINOSA	Roma	Délégué	
Representante Permanente Alterno		MAME BALLA SY	Rome
ante la FAO		Représentant permanent adjoint	
Embajada de Nicaragua		auprès de la FAO	
		Ambassade du Sénégal	
<b>NIGERIA</b>		<b>SOMALIA - SOMALIE</b>	
Delegate		Delegate	
JAAFARU LADAN	Rome	ABBAS MUSSE FARAH	Rome
Permanent Representative to FAO		Ambassador to FAO	
Embassy of Nigeria			
<b>NORWAY - NORVEGE - NORUEGA</b>		<b>SPAIN - ESPAGNE - ESPANA</b>	
Delegate		Delegado	
HARALD HØSTMARK	Oslo	ISMAEL DIAZ YUBERO	Roma
Coordinator Multilateral Food		Representante Permanente ante la FAO	
Aid & Agricultural Assistance		Embajada de España	
Ms. METTE RAVN	Rome	Suplente	
Acting Permanent Representative		F. J. FERNANDEZ de ANA MAGAN	Roma
Royal Norwegian Embassy		Representante Permanente Adjunto	
		Embajada de España	
<b>PAKISTAN</b>		<b>SRI LANKA</b>	
Delegate		Delegate	
TANWIR AHMED	Pakistan	T. DHARMASENA	Rome
Establishment Division		First Secretary (Commercial)	
Government of Pakistan		Embassy of Sri Lanka	
Alternate		<b>SUDAN - SOUDAN</b>	
JAVED MUSHARRAF	Rome	Delegate	
Agriculture Counsellor		GAMAL M. AHMED	Rome
Embassy of Pakistan		Permanent Representative to FAO	
		Embassy of Sudan	
<b>PANAMA</b>		<b>SWEDEN - SUEDE - SUECIA</b>	
Delegado		Delegate	
ALFREDO U. ACUNA	Roma	GOSTA ERICSSON	Rome
Representante Permanente		Minister (Agricultural Affairs)	
Alterno ante la FAO		Permanent Representative to FAO	
Ms. DELIA DE VILLAMONTE	Roma	Embassy of Sweden	
Primer Consejero		Alternate	
HORACIO J. MALTEZ	Roma	GORAN ANKARBERG	Rome
Representante Permanente		Counsellor	
Alterno ante la FAO		Embassy of Sweden -	
<b>PERU-PEROU</b>		GUNNAR AAKERBLOM	Joenkoepping
Delegado		Head of Section	
JAVIER GAZZO	Roma	Swedish Agricultural Market Board	
Embajador ante la FAO		TOMMY SVENSSON	Stockholm
Embajada de Perú		Head of Section,	
		Swedish Grain Trade Association	

<b>SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA</b>		<b>UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI-REINO UNIDO</b>	
Délégué		Delegate	
M. FERRONI	Berne	R.F.R. DEARE	Rome
Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA)		Minister	
		Permanent Representative to FAO	
		British Embassy	
I. MARINCEK	Berne	Alternate	
Secrétaire du Comité national suisse de la FAO		G.A. WILLIAMS	London
		Assistant Head	
		United Nations and Commonwealth Dept.	
		Overseas Development Administration	
<b>THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA</b>			
Delegate		Ms. P. WEST	London
NGUEN SRISURUKSA		Principal (External Relations)	
Deputy Secretary General, Office of Agricultural Economics		Ministry of Agriculture, Fisheries and Food	
Alternate			
VANROB ISRANKURA	Rome	Advisor	
Agricultural Counsellor		Ms. S. HATTON	London
Royal Thai Embassy		Senior Executive Officer	
		Ministry of Agriculture, Fisheries and Food	
SUNAI TEHPAVAL	Rome		
Commercial Counsellor		J. BURTON	London
Royal Thai Embassy		Economic Assistant	
		Overseas Development Administration	
PICHAI PONGPAET	Rome		
First Secretary		<b>UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMERICA</b>	
Royal Thai Embassy		Representative (Ex-Officio)	
		Ms. Millicent Fenwick	Rome
<b>TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ</b>		United States Representative to the UN Agencies for Food and Agriculture	
Délégué		Delegate	
MOHAMED ABDELHADI	Rome	MAX L. WITCHER	Washington
Représentant permanent auprès de la FAO		Director	
Ambassade de Tunisie		International Organization Affairs	
		Office of International Cooperation and Development	
Adjoint		U.S. Department of Agriculture	
BADR BEN AMMAR	Tunis	Alternate	
Sous-Directeur de la planification au Ministère de l'agriculture		MICHAEL GOLDMAN	Washington
		Chief, Food Policy Division	
		U.S. Department of State	
Conseiller		Advisor	
MOHAMED LASSAAD MOAFFAK	Tunis	JAMES E. ROSS	Rome
Directeur général adjoint de l'Office des céréales		Alternate Permanent Representative to FAO	
		Embassy of the United States	
<b>TURKEY - TURQUIE - TURQUIA</b>			
Delegate		<b>URUGUAY</b>	
VAROL OZKOCAK	Rome	Delegado	
Permanent Representative to FAO		LUIS SICA BERGARA	Roma
Embassy of Turkey		Segundo Secretario	
		Embajada de Uruguay	
Alternate			
HASIM OGUT	Rome	<b>VENEZUELA</b>	
Permanent Representative of Turkey to FAO		Delgado	
Embassy of Turkey		Dra. MERCEDES F. GOMEZ	Roma
		Embajador	
		Representación Permanente ante la FAO	
<b>UGANDA - OUGANDA</b>		Suplente	
Delegate		Ms. MARIA I. CASELLAS	Roma
MANSOOR SIMBWA-BUNYA	Entebbe	Consejero	
Government Representative		Representación Permanente ante la FAO	

<b>VIET NAM</b>		<b>ZAMBIA - ZAMBIE</b>	
Délégué		Delegate	
Mme HOANG THI CU	Rome	N. MUMBA	Lusaka
Représentant permanent adjoint		Director of Agriculture	
auprès de la FAO		Ministry of Agriculture and	
Ambassade du Viet Nam		Water Development	
<b>YEMEN, PEOPLES'S DEM. REP. - REP. DEM. POP. DU</b>		Alternate	
<b>YEMEN - REP. DEM. POPULAR DEL YEMEN</b>		ANDREW MWABA	Lusaka
Delegate		Economist	
ANWAR M. KHALED	Rome	Ministry of Agriculture and Water	
Ambassador to FAO		Development, Planning Division	
<b>YUGOSLAVIA - YUGOSLAVIE</b>		T.F.F. MALUZA	Rome
Delegate		Alternative Permanent Representative	
MILUTIN TAPAVICKI	Rome	to FAO	
Permanent Representative to FAO		Embassy of Zambia	
Alternate			
LJUBOMIR STAMBUK	Belgrade		
Counsellor for Cooperation with FAO			
Federal Committee for Agriculture			
<b>ZAIRE</b>			
Délégué			
TUMA-WAKU dia BAZIKA	Rome		
Ambassadeur auprès de la FAO			
Suppléant			
Mme SANGO YA TAMBWE	Rome		
Représentant permanent adjoint			
Ambassade de la République			
du Zaïre			

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF COMMITTEE  
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS AU COMITE  
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS QUE NO SON MIEMBROS DEL COMITE

<b>BRAZIL - BRESIL - BRASIL</b>		<b>IRAN</b>	
HENRIQUE SARDINHA PINTO	Rome	HAMID R.N. ISFAHANI	Rome
Alternate Permanent Representative		Ambassador to FAO	
to FAO			
<b>BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA</b>		<b>SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA</b>	
U WIN MAUNG	Rome	MOSTAFA IBRAHIM MAHDI	Rome
Second Secretary		Alternate Permanent Representative	
Embassy of Burma		to FAO	
<b>CHINA - CHINE</b>		<b>SYRIA - SYRIE- SIRIA</b>	
DUAN SHIZHEN	Beijing	AHMAD SHAAR	Rome
Officer of the Department of		First Secretary	
Foreign Affairs, Ministry of		Embassy of Syria	
Agriculture			
JIN XIANGYUN	Rome	<b>PERMANENT OBSERVER OF THE HOLY SEE -</b>	
Second Secretary of the Permanent		<b>OBSERVATEUR PERMANENT DU SAINT-SIEGE -</b>	
Representation to FAO		<b>OBSERVADOR PERMANENTE DE LA SANTA SEDE</b>	
		S.E. MGR. AGOSTINO FERRARI-TONIOLO	Vatican City
		Permanent Observer to FAO	
		VINCENZO BUONOMO	Vatican City

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES  
 REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES  
 REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNHCR - HCR - ACNUR Ms. ANTONELLA PRANDI External Relations Assistant	Rome	WORLD BANK - BANQUE MONDIALE SHLOMO REUTLINGER Agricultural Research Unit, Agriculture and Rural Development Department	Washington
WFP - PAM - PMA D.J. SHAW Senior Economist	Rome	IMF - FMI BLAIR E. ROURKE Economist Commodities Division	Washington
UNCTAD - CNUCED L. ALI Chief, Special Projects Commodities Division	Geneva	IFAD - FIDA MOHIUDDIN ALAMGIR Senior Economist	Rome
WORLD FOOD COUNCIL - CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION - CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION BRIAN ROSS Assistant Director	Rome		
MANUEL VANEGAS Advisor, Agricultural Trade and Development Policy	Rome		

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY  
 COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE  
 COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

MARC FRANCO Administrateur à la Direction générale du développement	Bruxelles
WALTER KORTER Administrateur principal	Bruxelles

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
 OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNAMENTALES  
 OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

IWC - CIB - CIT J.H. PAROTTE Executive Secretary	London	CILSS T. REUBEN ADEBOUR Directeur général Mali	Bamako
OECD - OCDE PAUL DYMCK Administrator, Agricultural Trade and Markets Division	Paris	DRABO ABDOU SALAM Economiste planificateur Burkina Faso	Ouagadougou

**OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES  
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**WFTU - FSM**

G. CASADEI

Représentant permanent auprès  
de la FAO

Rome

**IFAP - FIPA**

Ms. G. Pela

Permanent Representative to FAO

Rome

**INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN  
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES  
CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES**

LENA PASSERINI

Permanent Representative

Rome

**LEAGUE OF RED CROSS SOCIETIES  
LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE  
LIGA DE LAS SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA**

GIULIO DE MATTEIS

Fonctionnaire

Rome

**INTERNATIONAL CATHOLIC RURAL ASSOCIATION  
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALE CATHOLIQUE  
ASOCIACION INTERNACIONAL RURAL CATOLICA**

FILIPPO CORTESI

General Secretary

Rome

ANNEXE DLISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour provisoire</u>
CFS: 85/1	Ordre du jour provisoire annoté	I
CFS: 85/2	Situation de la sécurité alimentaire mondiale et nouvelles orientations	II
CFS: 85/2 Sup.1	Situation de la sécurité alimentaire mondiale et nouvelles orientations - mise à jour	II
CFS: 85/3 Add.1	Rapport du Colloque sur la sécurité alimentaire mondiale	III(a)
CFS: 85/3 Add.2	Contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire	III(b)
CFS: 85/3 Add.3	Système intérimaire de réserves alimentaires nationales: mécanismes existants pour répondre aux besoins urgents d'importation des pays à bas revenu et à déficit vivrier	III(c)
CFS: 85/3 Add.4	Suites données au rapport du Directeur général sur la sécurité alimentaire: Pacte mondial de sécurité alimentaire	III(d)
CFS: 85/4	Le rôle des forêts dans la sécurité alimentaire	IV
CFS: 85/5	Examen des objectifs et des modalités de fonctionnement du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	V
CFS: 85/Inf.1	Calendrier provisoire	
CFS: 85/Inf.2	Liste des documents	
CFS: 85/Inf.3	Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	
CFS: 85/Inf.4	Liste des délégués	
CFS: 85/Inf.5	Extraits des rapports de diverses instances internationales intéressant la sécurité alimentaire	

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président,

Douze mois se sont écoulés depuis la dernière session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Mais quels mois! Jamais - ou presque - le scandaleux paradoxe de la faim au milieu de l'abondance n'avait pris des dimensions aussi tragiques.

D'un côté, l'Afrique se bat contre la famine; de l'autre, des nations riches se battent avec leurs excédents. Voilà qui éclaire d'un jour nouveau l'idée que nous avons mise en avant dans notre définition de la sécurité alimentaire: il faut que chacun ait les moyens matériels et économiques d'accéder en tout temps aux aliments de base dont il a besoin. Avant de passer en revue ce qui a été fait et ce qui reste à faire, je voudrais insister sur la nature du problème que la crise africaine pose aux pays et aux peuples nantis: il s'agit essentiellement d'un problème moral.

Pacte mondial de sécurité alimentaire

C'est cet aspect que nous avons essayé de mettre en évidence dans le projet de pacte mondial de sécurité alimentaire dont vous êtes saisis. Il s'agit d'un texte simple qui ne cherche pas à créer de nouvelles obligations - juridiques, financières ou autres; sa seule ambition est de traduire concrètement certains sentiments qui sont largement partagés, j'en suis sûr, même s'ils ne sont pas toujours clairement énoncés.

On soutiendra peut-être qu'il est dangereux de souscrire à un tel pacte car des dispositions contraignantes risquent d'y être ajoutées par la suite. Ou, à l'inverse, on prétendra qu'il s'agit d'une simple déclaration de principe qui ne mène à rien de concret, et que ce n'est donc pas la peine de l'adopter. Je ne suis pas du tout d'accord.

J'estime que le moment est venu pour la communauté internationale de prendre l'engagement moral de se consacrer à la cause de la sécurité alimentaire mondiale. Le pacte peut braquer les projecteurs de l'actualité sur des actions dont nous reconnaissons tous la nécessité. Il peut éclairer ceux qui souhaitent savoir, en termes simples, comment le spectre de la famine peut être à tout jamais banni de la terre. Il peut renforcer la résolution de tous ceux - gouvernements, organisations non gouvernementales, simples citoyens - qui veulent faire quelque chose - si peu que ce soit - pour améliorer l'avenir de l'humanité. Rejeter ce pacte, c'est rejeter l'espoir lui-même.

Nous y réaffirmons les principes pour lesquels nous nous battons. Et quand je dis nous, j'entends non seulement la FAO, mais tous les hommes de bonne volonté. C'est pourquoi je recommande instamment l'adoption de ce texte, par votre comité d'abord, puis par le Conseil et la Conférence de la FAO.

La crise alimentaire de l'Afrique

J'ai déjà évoqué la crise africaine, qui continue de dominer le problème de la sécurité alimentaire mondiale. Votre comité souhaitera sans doute être mis au courant de la situation.

Commençons par les bonnes nouvelles. Il y en a quelques-unes. La sécheresse a battu en retraite dans une grande partie de l'Afrique australe. Au Zimbabwe notamment, les perspectives sont excellentes pour la récolte de maïs de la campagne principale, actuellement en cours. La Zambie elle aussi devrait être hors de danger dans quelques semaines, lorsque la nouvelle récolte sera disponible. En revanche, tout porte à croire que les pénuries subsisteront dans d'autres pays de la sous-région, à commencer par le Mozambique dont la situation demeure très inquiétante.

En Afrique de l'Est, les perspectives se sont améliorées pour les récoltes de 1985 au Burundi, au Kenya, au Rwanda et en Tanzanie. Malheureusement, c'est toujours le drame en Ethiopie (où la récolte secondaire [Belg] risque d'être désastreuse à cause du retard des pluies) et au Soudan où seule une action énergique de la communauté internationale permettra de parer aux risques mortels de la malnutrition généralisée.

Le Sahel reste en proie à de graves difficultés. Il faudra attendre juin pour semer et octobre pour récolter. Les choses vont particulièrement mal au Mali, au Niger et au Tchad, où la faim provoque des exodes massifs.

Enfin, en Afrique du Nord, la récolte principale du Maroc, qui sera rentrée en mai et juin, demeure incertaine; elle dépendra en grande partie des pluies qui tomberont d'ici la fin du mois.

Le bilan d'ensemble n'est guère réjouissant: il y a progrès dans quelques pays mais, dans beaucoup d'autres, la situation ne fait que s'aggraver. N'oublions pas que nous parlons de la campagne 1984/1985, c'est-à-dire de la situation jusqu'à la récolte principale de cette année.

Un gros effort reste nécessaire pour parer dans l'immédiat à la crise alimentaire. A notre avis, il y a trois objectifs principaux.

Premièrement, on a besoin dans l'immédiat de 1,2 million de tonnes d'aide alimentaire supplémentaire pour couvrir l'ensemble des besoins, que nous estimons à 6,9 millions de tonnes.

Deuxièmement, il faut de toute urgence accélérer la livraison de l'aide alimentaire déjà promise mais qui n'est pas encore arrivée. Je sais que de nouvelles promesses ont été faites récemment et qu'un minimum de temps est nécessaire pour que les vivres arrivent à destination. Il n'en reste pas moins qu'à la fin de mars, seuls 42 pour cent de l'aide promise avaient effectivement été reçus dans les pays sinistrés.

En Afrique australe et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est, toute l'aide alimentaire en souffrance doit être livrée dans les deux mois qui viennent pour être disponible au moment critique, c'est-à-dire pendant la soudure. Pour le Sahel et le Soudan, il est essentiel de livrer un maximum d'aide avant que les pluies de juin ne rendent impraticables les routes qui mènent aux lieux les plus éloignés. Seuls d'énormes efforts de la communauté internationale et des pays bénéficiaires permettront de faire parvenir les secours à temps.

Troisièmement, il faut prendre des mesures spéciales pour faciliter la distribution des céréales dans certains pays. Il s'agit le plus souvent de leur fournir des véhicules, du carburant et des pièces de rechange. Toutefois, il faudra aussi recourir dans certaines zones à des mesures exceptionnelles, y compris des ponts aériens comme pour "l'Opération Espoir" actuellement en cours en Ethiopie.

Compte tenu de ce qui s'est passé récemment, j'ai demandé au Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire d'examiner à sa prochaine session les mesures à prendre, par les donateurs et par les pays bénéficiaires, pour assurer la livraison rapide de l'aide alimentaire d'urgence.

Puisque nous parlons de ce qui se fait pour remédier à la crise alimentaire de l'Afrique, je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui, dans un magnifique élan de solidarité, ont déjà fourni une aide sans précédent aux pays sinistrés. Je sais que mes sentiments sont partagés par le Secrétaire général des Nations Unies et par le Directeur du Bureau des secours d'urgence en Afrique, avec lesquels nous coopérons étroitement. Mais la bataille n'est pas finie, la victoire n'est pas encore en vue.

#### Relance de l'agriculture

L'aide alimentaire d'urgence répond au besoin le plus immédiat des populations sinistrées: survivre. Mais cela ne suffit pas; il faut aussi voir un peu plus loin et penser à la relance de l'agriculture.

Depuis des mois et des mois, la FAO s'emploie à promouvoir des programmes de relance dans les pays sinistrés. Il y a quinze jours, nous avons organisé à ce sujet une réunion à laquelle participaient des représentants des donateurs, des pays sinistrés eux-mêmes et des organisations internationales. A la fin de janvier, nous avons déjà organisé une réunion du même genre pour l'Ethiopie.



A la réunion de mars, nous avons présenté des projets de relance pour 20 pays. Leur coût total est estimé à 108 millions de dollars. Par rapport aux besoins, c'est bien peu. Mais ces projets, très bien étudiés, pourraient bien faire basculer la situation: ils visent essentiellement à fournir des intrants aux agriculteurs et devraient ainsi leur permettre de recommencer à produire dans un délai de un à trois ans.

Je souligne que ces projets ont été élaborés en étroite consultation avec les gouvernements des pays intéressés et correspondent donc aux priorités qu'ils se sont fixées dans leurs programmes de relance.

Les donateurs, je suis heureux de le dire, ont réagi très positivement, mais il reste encore à organiser le financement concret des divers projets. J'ai chargé mes collaborateurs au Siège de suivre la question avec les donateurs potentiels et de leur fournir les éclaircissements voulus. Les Représentants de la FAO dans les pays ont eux aussi été chargés de prendre contact avec les représentants sur place des donateurs et de participer à toute consultation qui pourrait être nécessaire.

Je ne doute pas que les décisions voulues seront prises, mais je demande instamment aux donateurs de presser le mouvement: les semences et les engrais doivent absolument parvenir aux agriculteurs avant le temps des semailles, sous peine de manquer encore une récolte.

#### Situation des autres régions

Je me suis longuement étendu sur la situation de l'Afrique, car elle constitue aujourd'hui le secteur le plus critique du point de vue de la sécurité alimentaire mondiale. Gardons-nous cependant d'oublier ce qui se passe dans le reste du monde. Il n'y aurait rien de plus injuste que de sacrifier les autres régions pour venir en aide à l'Afrique.

A première vue, les disponibilités alimentaires mondiales semblent généralement satisfaisantes. A la fin des campagnes 1984/85, les stocks de céréales devraient représenter 18 pour cent de la consommation annuelle, ce qui est jugé globalement suffisant pour la sécurité alimentaire mondiale. Beaucoup de pays en développement, notamment la Chine et l'Inde qui regroupent plus d'un tiers de la population mondiale, ont magnifiquement réussi à accroître leur production vivrière. Mais ce n'est pas le moment d'abaisser notre garde. Ainsi, faute de devises, beaucoup de pays à déficit et à bas revenu ont toujours énormément de mal à financer les importations alimentaires dont ils auraient besoin.

Par ailleurs, l'aide à l'agriculture - qui constitue un investissement dans la sécurité alimentaire de demain - a diminué de 4 pour cent en 1983. La baisse de 15 pour cent des engagements à des conditions de faveur est particulièrement préoccupante.

#### Aide alimentaire

Si l'assistance en général marque le pas, il y a un secteur qui se porte bien: l'aide alimentaire. Pour la première fois, l'objectif de 10 millions de tonnes de céréales par an, qui avait été fixé en 1974, sera dépassé cette année. Il y a donc un début d'application du principe des vases communicants entre les excédents de céréales de certaines régions et les terribles pénuries qui sévissent en Afrique. Je tiens à rendre tout particulièrement hommage au geste de l'Inde - pays en développement à bas revenu - qui a fourni 100 000 tonnes de céréales à la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) pour aider l'Afrique.

Vous vous souviendrez que je devais soumettre à la présente session une étude sur la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire: le dépassement de l'objectif de 10 millions de tonnes lui confère une actualité particulière. C'est la dernière en date de toute une série d'études que la FAO a consacrées à l'aide alimentaire depuis les années cinquante. Nous y avons incorporé beaucoup de suggestions utiles faites par nos collègues du Programme alimentaire mondial et de la Banque mondiale. L'aide alimentaire a toujours été sujette à controverse, et elle le restera sans doute. Dès l'origine, on a répété qu'elle ne devait ni se substituer aux échanges normaux, ni décourager la production agricole des pays bénéficiaires; elle doit résoudre les problèmes de ces derniers plutôt que ceux des donateurs. Avec le temps, on a vu apparaître le risque de stimuler l'appétit des populations pour des produits qui ne peuvent pas être produits localement, notamment le blé. On l'a dit et répété - mais c'est toujours vrai -, le but ultime de l'aide alimentaire est que l'on puisse finalement s'en passer. Néanmoins, il est clair qu'elle restera longtemps

encore un élément indispensable de la sécurité alimentaire, en particulier pour secourir les victimes de catastrophes comme celles qui se sont abattues sur l'Afrique.

Lorsqu'il examinera notre document, le Comité souhaitera peut-être accorder une attention particulière à un certain nombre de suggestions précises. Toutes ne sont pas forcément nouvelles ni originales, mais nous pensons qu'elles méritent d'être examinées avec soin.

En voici quelques-unes: procéder à la mise en place anticipée de stocks alimentaires dans les zones vulnérables ou en des points d'où il est facile de desservir ces zones; encourager les opérations triangulaires, notamment lorsqu'il s'agit d'échanger des produits fournis à titre d'aide contre des aliments mieux adaptés aux habitudes locales; ouvrir un guichet financier au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire; créer dans le cadre de la RAIU une réserve supplémentaire qui puisse être mobilisée immédiatement; renforcer l'Article IV de la Convention relative à l'aide alimentaire; réexaminer la faisabilité d'un système d'assurance pour cette aide. Vous souhaiterez sans doute obtenir des éclaircissements techniques à propos des suggestions figurant dans le document. Mes collègues se feront un plaisir de vous les donner lorsque vous aborderez ce point de l'ordre du jour.

#### Système intérimaire de réserves alimentaires

L'an dernier, le Comité a appuyé l'idée d'un système intérimaire de réserves alimentaires nationales. Il s'agit de mettre de côté des céréales ou des fonds pour répondre aux besoins urgents d'importation des pays à déficit vivrier et à bas revenu en cas de pénuries aiguës. A la demande du Comité, nous avons préparé un document qui fait le point des mécanismes existants. Vous y verrez que, dans bien des cas, il existe déjà des dispositifs pour atteindre les objectifs auxquels nous pensons. J'espère que le Comité demandera à tous les gouvernements intéressés d'adopter des dispositifs analogues et invitera ceux qui en sont déjà dotés à envisager d'accroître le niveau de leurs réserves.

#### Système d'alerte rapide

La crise actuelle a démontré avec éclat l'utilité de notre Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture. Nous nous employons sans relâche à le rendre encore plus fiable et plus rapide. Ces dernières années, nous avons notamment perfectionné nos méthodes d'utilisation des données météorologiques et des images transmises par satellite pour la prévision des récoltes; par ailleurs, nous avons élargi le champ du système en y incluant d'autres cultures: plantes-racines, tubercules, légumineuses et autres produits alimentaires non céréaliers.

Dans le sommaire du Programme de travail et Budget du prochain exercice, je propose une augmentation notable pour les activités qui se rapportent au Système mondial d'information et d'alerte rapide.

La FAO souhaite multiplier les contacts et consultations avec les usagers de ce Système à propos de la façon dont il fonctionne et des améliorations que nous envisageons de lui apporter. Dans bien des cas, leur coopération nous serait très utile pour améliorer la collecte des informations. Nous souhaitons également étudier les possibilités de coopération dans ce domaine avec des organisations non gouvernementales. En effet, certaines d'entre elles connaissent particulièrement bien la situation des disponibilités alimentaires dans les pays où elles effectuent des opérations d'urgence.

Une consultation d'experts sur les moyens d'améliorer le Système d'alerte rapide a eu lieu voici juste deux semaines. Les experts ont émis beaucoup de suggestions utiles dont nous tâcherons de tirer parti.

C'est maintenant à vous d'examiner ce système et de voir comment on pourrait l'améliorer. Il faut aussi encourager et aider les pays à développer leurs propres systèmes d'alerte rapide. Cela permettrait de déceler au plus vite les signes avant-coureurs des crises alimentaires et d'y parer en temps voulu. En outre, cela nous permettrait de disposer de données plus complètes, ce qui rendrait notre propre système beaucoup plus fiable.

### La forêt et la sécurité alimentaire

Dans un autre ordre d'idées, voici maintenant plusieurs années que la FAO met en garde contre les dangers de déboisement. On pourrait croire qu'il n'y a pas de lien direct entre la forêt et la sécurité alimentaire mondiale. Erreur profonde, comme le montre le document dont vous êtes saisis à ce sujet. C'est pourquoi ceux qui s'occupent de la sécurité alimentaire mondiale doivent s'associer aux groupes qui se battent pour que l'on gère notre patrimoine forestier avec plus de soin. En cette Année internationale de la forêt, rien ne saurait être indiqué.

Les arbres jouent un rôle capital dans la conservation des sols et des eaux, base indispensable de la production vivrière. La forêt fournit le bois de feu pour la cuisine; elle crée des activités artisanales et industrielles qui donnent un emploi et des revenus à beaucoup de personnes; elle constitue elle-même une source d'aliments grâce à la faune et à la flore sauvages. De plus, la foresterie communautaire peut contribuer puissamment au développement rural, notamment en favorisant l'intégration des arbres dans les systèmes agricoles, en particulier dans des environnements difficiles tels que les tropiques humides.

### Rapport du colloque sur la sécurité alimentaire mondiale

Monsieur le Président, le rapport de notre colloque sur la sécurité alimentaire mondiale fait pendant au projet de pacte mondial dont vous êtes saisis; celui-ci aborde le problème sous l'angle moral, et celui-là sous l'angle intellectuel. Grâce à la compétence de ses auteurs, le rapport du colloque constitue, je crois, un tour d'horizon complet et fiable des différentes façons d'envisager les problèmes de la sécurité alimentaire. De temps à autre, des consultations de ce genre nous aident à nous tenir au courant des idées qui germent un peu partout dans le monde. Elles donnent aussi aux spécialistes la possibilité d'examiner - et au besoin de critiquer - les approches adoptées par la FAO.

### Conclusions

Monsieur le Président, nous fêtons cette année le dixième anniversaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le quarantième anniversaire de la FAO. C'est l'heure des bilans sans doute, mais c'est aussi et surtout l'occasion de prendre conscience de tout ce qui reste à faire et de nous engager à fond. Quelle meilleure façon de célébrer cette occasion que d'adopter à l'unanimité le projet de pacte mondial de sécurité alimentaire?

Je forme l'espoir que le Comité montrera la voie au Conseil et à la Conférence dans ce domaine.

